

BULLETIN



MUNICIPAL

Direction-Administration :

Mairie de Saint-Cloud

Paraissant tous les mois

Communiqué très important

Les feuilles d'automne tombent...

Il s'agit, vous l'avez deviné, des feuilles d'impôts que les services de l'Administration des Finances ont fait distribuer aux contribuables

Les Clodoaldiens ont eu le désagrément de constater une augmentation très sensible de leurs impositions, par rapport à l'année 1946, et se demandent d'où cela provient, si ce n'est pas le fait de la gestion municipale.

Nous tenons tout de suite à leur rappeler que le budget primitif de 1947 de la ville a été voté sans augmentation de centimes additionnels et qu'en dehors de la taxe des ordures ménagères, qui est passée de 12 à 18 %, il ne peut y avoir aucune augmentation due à la gestion municipale.

Dans notre bulletin n° 15, de février 1947, pages 2 et 3, nous avons signalé à nos administrés que si le Conseil Municipal n'avait pas voté de centimes additionnels, il n'en était pas de même du Conseil Général, à majorité communiste, qui a porté le budget du département de 1.076.000.000 de francs en 1946, à 2.021.000.000 de francs en 1947 et qui n'a pas manqué, pour couvrir cet accroissement formidable de dépenses, de voter des taxes et centimes additionnels. Comme sur les feuilles d'impôts, aucune discrimination n'est faite concernant la répartition du montant des cotisations entre la commune, le département et l'Etat, ainsi que cela existait autrefois, le contribuable ne peut savoir à qui il doit l'augmentation qu'il constate, à moins qu'il ne vienne chez le percepteur demander des précisions.

NOUS TENONS DONC A DEGAGER NOTRE RESPONSABILITE POUR TOUTES AUGMENTATIONS CONSTATEES SUR LES FEUILLES D'IMPOTS DE 1947 EN DEHORS DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES.

AUX ABSTENTIONNISTES :

« Les gens qui se résignent n'ont rien à faire dans ce pays, ni dans ce siècle, sinon de servir de complices au mal, en attendant qu'ils servent d'esclaves. »

Professeur Pasteur VALÉRY-RADOT.

Les dernières consultations populaires ont montré qu'en France, 30 à 35 % des gens s'étaient abstenus. C'est à eux que je m'adresse aujourd'hui. En le faisant, je ne leur demande pas de voter pour telle ou telle liste, je leur demande simplement de faire leur devoir. S'ils tiennent à la démocratie, s'ils tiennent à conserver une forme de civilisation qui est la France, s'ils veulent encourager ceux qui, dans tous les partis, se dépensent sans compter pour un idéal, alors, qu'ils fassent un effort qu'ils ne pèchent pas par orgueil en ayant l'air de dire : ce bulletin de vote, ce n'est pas pour moi, c'est bon pour les autres; non, qu'ils se fassent violence et aillent aux urnes.

Sans doute, beaucoup pensent : je ne veux pas faire de politique, je n'y entends rien. Que ceux-là songent qu'aujourd'hui, il y a une politique du pain, une politique du vin, une politique du logement. Ils ont bien sur chacun de ces problèmes, une idée c'est cette idée qu'il leur faut exprimer. Si chacun le fait, on saura dans notre pays et dans le monde, car l'étranger auquel nous faisons souvent appel, nous observe et nous attend, on saura ce que veut la France et on pourra augurer de son destin encore si chancelant. Donc, abstentionnistes clodoaldiens, ne soyez pas des résignés, ne servez pas de complices au mal, ne prenez pas le risque de devenir des esclaves, faites votre devoir, votez TOUS le 19 octobre.

F. CHAVETON.

Vingt-sept mois de gestion municipale

Juillet 1945-octobre 1946 : vingt-sept mois de gestion municipale par le Conseil sortant, au cours desquels il a été rendu compte périodiquement, à la population, par la voie du bulletin, de ce qui a été réalisé, malgré les difficultés de toutes sortes, par une équipe homogène et laborieuse.

Les résultats de cette gestion sont probants. Ils ont été acquis grâce à un labeur acharné et sous l'impulsion d'un grand administrateur, M. Francis CHAVETON, qui n'hésita pas à déléguer ses affaires personnelles pour se consacrer aux affaires municipales. Il a prouvé en réalisant la course de l'auto-route de Saint-Cloud que rien n'était impossible et que « vouloir c'était pouvoir », à condition de ne ménager ni son temps, ni sa peine et d'être soutenu et aidé par des hommes qui, comme lui, ont placé l'intérêt général avant l'intérêt particulier, voulant le bien-être de tous. Ce soutien, cette aide, il les a obtenus du Conseil Municipal tout entier et de sa Municipalité : M. LAROUÉ, 1^{er} Adjoint à l'état civil, chargé plus spécialement de l'approvisionnement en bois; M. MONSEL, 2^e Adjoint, aux fêtes, sports et aux questions intéressant les prisonniers et déportés; M. ROLLIN, 3^e Adjoint, aux œuvres sociales et plus particulièrement au logement; M. SCHREDER, 4^e adjoint, à la voirie et aux travaux. Cette Municipalité a montré qu'elle était capable de vaincre les difficultés en entreprenant, notamment, dès son arrivée à la Mairie, l'opération du bois des Ardennes, qui s'est effectuée envers et

contre tout ce qui a permis d'attribuer aux Clodoaldiens 12.000 stères de bois en plus des allocations normales; en réalisant aussi, dans un temps record, l'acquisition de la propriété de Charbonnière, pour y aménager une colonie de vacances.

Nous retrouvons les efforts de la Municipalité et du Conseil Municipal dans tous les domaines et nous allons nous permettre de retracer ces efforts accomplis pour le bien de la cité et de ses habitants.

I. - Nettoyage général de la Ville

A peine entrée en fonctions, la Municipalité entreprenait des démarches pour que les Services de la Reconstruction procèdent de toute urgence, avant la rentrée des classes, en octobre 1945, à la démolition des blockhaus et ouvrages de défense passive édifiés par les Allemands.

Elle obtint satisfaction et en deux mois, nous vîmes disparaître les blockhaus; les tranchées de défense passive qui existaient encore, notamment celles du square Joffre, rue Dailly, furent comblées et il ne restait plus, à la fin de l'année 1945, de ces ouvrages, qu'un mauvais souvenir.

La démolition du blockhaus situé à l'entrée du parc, à l'extrémité de la rue des Ecoles, permit à la Municipalité de réclamer la réouverture du Trocadéro, avec accès par la rue des Ecoles.

Dès que le Trocadéro a pu être débarrassé des mines ou engins dangereux laissés par les Allemands, l'accès au parc, par la rue des Ecoles, fut permis, et nous sommes heureux de constater que les mamans et les enfants en profitent grandement.

Dans le but d'approprier la ville, des mesures ont été prises par la Municipalité, dans le courant de l'année 1947, concernant l'affichage qui a été réglementé. Cette réglementation, qui s'imposait, a permis d'enlever sur beaucoup de murs, des affiches plus ou moins sales et déchirées, qui donnaient à la ville un aspect désagréable, pas du tout digne de notre cité. Les affiches sont maintenant placées dans des cadres réservés à cet effet et personne ne s'en porte plus mal.

Nous signalons dans ce chapitre nettoyage, le gros effort qui a été fait cette année pour que Saint-Cloud soit propre : les tas de terre et détritiques ont été enlevés régulièrement, et l'on peut voir, dans beaucoup d'endroits, des trottoirs en terre parfaitement entretenus.

Un journal communiste local, *La Renaissance de Seine-et-Oise*, faisait état, tout dernièrement, dans la rubrique Saint-Cloud, de ce nettoyage de la ville, qui n'a cependant pas été fait en vue des élections municipales, comme le prétendait le rédacteur de l'article, mais qui faisait bien partie du programme des travaux et des nettoyages de la voirie, en 1947.

II. - Réorganisation des Services municipaux

(Le garage municipal et le parc à voitures)

La Municipalité et le Conseil Municipal décidèrent l'installation, à l'intérieur même du garage, d'un atelier de réparations, afin de pouvoir entreprendre la remise en état méthodique du parc municipal à voitures, qui avait souffert pendant la guerre. L'atelier qui existait dans le local des pompiers, au n° 38 de l'avenue Foch, a été transféré dans le garage et aménagé avec un équipement complet.

Au cours de ces deux années de gestion, toutes les bennes à ordures ménagères, au nombre de 6, ont été entièrement démontées, les pièces usagées remplacées, les cabines et caisses refaites; les moteurs, les pneus et chambres à air ont été également remplacés; l'équipement électrique a été entièrement revu. Les véhicules hors d'usage ou ne correspondant plus aux besoins municipaux ont été vendus et remplacés par des véhicules neufs. Une ambulance, marque Renault, 14 CV, type 206 E avec freins Lookeed a été achetée et spécialement équipée. Nous avons été heureux de constater que de nombreuses communes suburbaines de la Seine, dont Boulogne, avaient adopté le même système d'ambulance que le nôtre. La voiture de Saint-Cloud a aussi servi de modèle aux Services de la Santé Publique de Versailles qui ont acheté des véhicules semblables pour les ambulances départementales.

Une petite voiture de liaison Renault, fourgonnette 300 kilos, a été achetée pour le transport des petits colis. Avant l'achat de ce véhicule, il n'était pas rare de constater que pour transporter des colis peu importants, on déplaçait un camion de fort tonnage.

Une camionnette Renault, d'une tonne, d'un modèle semblable à l'ambulance, a été acquise pour les besoins de la colonie de vacances de Charbonnière. La colonie est, en effet, située à 8 kilomètres d'Orléans, et il est indispensable d'avoir un véhicule pour le transport des denrées et marchandises de toutes sortes, nécessaires à la colonie. En 1946, pendant la période de fonctionnement de la colonie, une camionnette usagée a nécessité plus de 60.000 francs de réparations et l'approvisionnement était mal assuré. En dehors de la colonie, ce véhicule servira aux transports municipaux.

Un camion Renault, de 2 tonnes, a aussi été acheté pour remplacer un camion récupéré à la Libération et restitué aux Domaines. Ce camion récupéré avait besoin de sérieuses réparations et il était plus avantageux pour la ville de le rendre à l'Administration, plutôt que de l'acheter et de le faire réparer. S'agissant en effet d'un camion avec moteur Diésel, l'Administration en réclamait un prix très élevé.

Enfin, un châssis Latil, de 5 tonnes, avec moteur Diésel, licence Gardner, a été acheté pour être aménagé en benne à ordures ménagères et permettre, si toutefois le carburant est alloué en quantité suffisante, l'enlèvement des ordures ménagères tous les jours. Ce camion, qui fonctionne au gaz-oil, est appelé à rendre d'énormes services.

Une exposition de ce parc municipal à voitures a eu lieu le 27 septembre dernier, sur la place de la Mairie, afin que la population se rende compte de l'utilité de tous ces véhicules et constate de quelle façon ont été employés les fonds municipaux votés pour ce parc à voitures.

III. - Les Travaux

VOIRIE

Les travaux ayant fait l'objet d'un projet déposé par la Municipalité précédente ont été exécutés. Il s'agissait de la réfection en pavés mosaïque sur fond de béton de la rue de l'Hospice et la réfection en pavés ordinaires sur fond de sable, de la place du Pas et d'une partie de la rue de l'Eglise.

Après ces travaux, le Conseil Municipal actuel décida, en 1946, de faire remettre en état, dans le centre, la rue Lauer; à Montretout, la rue Coutureau et aux Coteaux, une partie de l'avenue de Suresnes, les trottoirs placés devant les grands immeubles de la Passerelle; aux Coteaux également, il fit construire un esca-

lier entre le boulevard Sénard et l'avenue Bernard-Pallissier, le long de la passerelle de l'Avre, et fit réparer et consolider les marches de l'escalier de l'avenue de Longchamp.

Il fit enfin, dans toutes les rues de la ville, procéder à la réfection au tarmacadam de tous les nids de poule et flasches existants. La rue Marbeau fut goudronnée.

Tous ces travaux, nécessitant une dépense supérieure à 3 millions de francs, ont été entièrement réglés sur les fonds du budget d'entretien de la voirie.

Le réseau d'éclairage public électrique fut remis en ordre de marche avant l'hiver 1945-46.

La ligne aérienne du quai Carnot, qui avait été déposée, sur l'ordre des Allemands, a été reposée.

Tout dernièrement, pour éviter que des personnes mal intentionnées n'éteignent les candélabres, la Municipalité a fait placer sur tous les portillons de ceux-ci, un système spécial de fermeture.

En 1947, un vaste programme de remise en état des voies urbaines et des trottoirs fut mis sur pied. Ce programme comprenait la réfection complète de la rue de la Paix, de la rue d'Orléans, du passage du Chevalier-de-Lorraine, de la rue Royale, dans sa partie haute, de l'avenue de Suresnes, dans la partie comprise entre la rue des Gâtes-Ceps et le pont Sénard et enfin des trottoirs de l'avenue Foch.

Malgré de très nombreuses difficultés, résultant du manque de matériaux, de ciment notamment, ce programme va être bientôt réalisé entièrement : la rue de la Paix, la rue Royale, l'avenue de Suresnes, le passage du Chevalier-de-Lorraine sont terminés, la rue d'Orléans est en voie d'achèvement, les trottoirs de l'avenue Foch vont être entrepris bientôt, de même que ceux de la rue de Buzenval, dans la partie comprise entre le boulevard de la République et la rue Bucourt.

Indépendamment de ce programme, financé par voie d'emprunt, la réfection des trottoirs, des bordures et caniveaux fut entreprise dans différents secteurs de la ville, notamment à l'angle de la rue Dailly et de la rue du Calvaire, rue de Garches, rue de l'Eglise, etc...

Un crédit de 3.500.000 francs a été consacré à la voirie, en sus du programme ci-dessus.

Nous ne terminerons pas ce chapitre de la voirie sans signaler les améliorations apportées aux routes nationales dans la traversée de Saint-Cloud, sur les dénivelés et interventions de la Municipalité.

Citons la construction d'un passage lumineux, au bas de l'avenue du Palais, le relèvement et la réfection de la chaussée sur la route nationale 185, au droit du passage à niveau Magenta; la suppression d'un cassis à la Porte-Jaune, le goudronnage de la rue du Calvaire et de la rue du Val-d'Or, et surtout la mise en service du tunnel de l'auto-route, à l'occasion de laquelle fut organisé le magnifique circuit automobile de Saint-Cloud.

Signalons enfin l'effort fait pour l'amélioration de la circulation. De très nombreuses plaques de rues ont été achetées et apposées tout récemment aux endroits où elles manquaient; des panneaux de signalisation ont été placés dans les rues où la circulation est particulièrement réglementée; rue Royale, rue du Calvaire, rue Lauer, rue de la Redoute, rue Coutureau. Un stationnement unilatéral a été créé dans toutes les rues de la ville.

Du côté des parcs et jardins, un gros effort a également été fait. Le square Joffre, situé rue Dailly, en face l'ancienne gare de Saint-Cloud-Montretout, square qui avait été transformé en tranchées-abris de défense passive, a été remis en état et rénové d'après un nouveau plan. On y voit maintenant de magnifiques fleurs et arbustes ainsi que de belles pelouses vertes. Des bancs en pierre ont été construits de chaque côté d'une allée sablée et une fosse à sable qui sera placée dans un coin de verdure, fera la joie des tout petits.

Un autre square vient d'être créé avenue du Maréchal-Foch, à l'entrée du terrain de sports scolaires. Dans ce square, en voie de formation, le gazon a fait son apparition, des bancs ont été construits ainsi que deux fosses à sable et bientôt des arbustes seront plantés. Au printemps prochain, nous y verrons des fleurs et les mamans, accompagnées de leurs enfants, pourront venir s'y reposer.

BATIMENTS COMMUNAUX

La Mairie, qui n'avait pas été nettoyée sérieusement depuis de nombreuses années, a été appropriée. Toutes les peintures intérieures ont été refaites, la grande salle des mariages, en particulier, a été soignée, afin de la rendre digne de notre cité.

La salle de classe qui fonctionnait rue du Docteur-Desfossez, a été déménagée et les locaux complètement remis en état pour y recevoir la consultation des nourrissons.

Les toitures des différents bâtiments ont été réfectionnées. L'établissement de bains-douches a été entièrement repeint et des améliorations apportées : un ballon supplémentaire d'eau chaude a été adjoint et le service de distribution d'eau modifié, afin que les usagers aient constamment de l'eau chaude.

ECOLES

Les cours des écoles, qui étaient en très mauvais état, ce qui provoquait de nombreux accidents lors des récréations, ont été entièrement refaites. Un programme de nettoyage des classes a été prévu.

En 1946, 8 classes, dans les différents groupes, ont été repeintes. En 1947, 11 classes ont été remises en état.

La peinture extérieure des trois groupes scolaires est envisagée; elle sera exécutée cette année à Montretout et l'année prochaine au Centre.

Devant l'accroissement des effectifs, la Municipalité et le Conseil Municipal ont décidé de mettre à l'étude l'agrandissement des groupes scolaires du Centre et de Montretout, sur des terrains appartenant déjà à la ville. Malheureusement, la procédure d'agrandissement des écoles est longue et il faudra plusieurs années avant d'obtenir les résultats satisfaisants.

En attendant, la construction de trois classes provisoires en matériaux légers a été décidée, au début de l'année 1947. Ces classes sont actuellement construites et les élèves en prendront possession à la rentrée d'octobre 1947.

Au groupe du Centre, deux classes nouvelles ont permis de supprimer la classe qui se trouvait en dessous de la perception et de dégager l'école maternelle, dans les locaux de laquelle fonctionnait une classe de garçons.

Au groupe de Montretout, la classe nouvellement construite permettra le desserrement de certaines classes de filles qui fonctionnent avec des effectifs surchargés.

Les bâtiments destinés à ces trois classes ont été édifiés en un temps record. Un bâtiment a été construit par le personnel municipal et à l'aide des moyens du bord; les deux autres ont été confiés à une entreprise spécialisée.

Pour ces trois bâtiments, la Municipalité a mis tout en œuvre pour se procurer des matériaux, et cela n'a pas toujours été chose facile. Mais là encore, elle a montré ce dont elle était capable pour le bien-être de nos enfants.

Ces trois bâtiments ont été payés à l'aide des fonds généraux du budget, donc pas d'emprunt.

Un des gros efforts de la Municipalité a porté sur le groupe scolaire des Coteaux. Elle a fait aménager ou

consolider divers baraquements existants pour parer au plus pressé et a multiplié ses démarches, tant auprès de la Préfecture que des Ministères, pour obtenir l'autorisation de poursuivre les travaux d'agrandissement entrepris en 1939 et arrêtés en 1941, du fait des circonstances. Le projet, qui n'avait pu être classé qu'avec le n° 18 sur les projets d'ensemble du département de Seine-et-Oise est passé, grâce à la ténacité de l'Administration Municipale, dans les tout premiers numéros, puisqu'aussi bien par lettre du 30 août, le Ministère de l'Éducation Nationale faisait connaître que le projet de Saint-Cloud avait été accepté par le Comité consultatif national des constructions scolaires et qu'il allait être compris en 1947, dans une tranche de démarrage au plan d'équipement national.

Le Conseil Municipal a, de son côté, décidé de voter les moyens financiers permettant, concurremment avec les fonds d'État, de terminer les travaux qui s'élèveront à plus de 13 millions de francs.

Dans les trois groupes, le mobilier scolaire a été revu, de sérieuses réparations à ce mobilier ont été effectuées et du matériel neuf a été acheté.

En ce qui concerne l'enseignement secondaire, lycées de garçons et de filles, la Municipalité n'est pas restée inactive. Les travaux d'agrandissement du lycée de garçons, entrepris en 1938 et arrêtés en 1941, ont été repris cette année. Une tranche de 5 millions de francs de travaux a été faite. Nous espérons que l'an prochain, le bâtiment sera complètement terminé. Le Conseil Municipal a, en effet, voté les moyens financiers pour achever ces travaux. Il avait primitivement indiqué que les travaux se continueraient en dehors des crédits inscrits au budget en 1938, et réservés dans les différents budgets successifs, qu'autant que l'État ferait un effort financier supplémentaire, pour tenir compte du nombre d'élèves étrangers à la commune fréquentant le lycée de garçons.

Après bien des démarches de la Municipalité, la ville a obtenu enfin une augmentation de la subvention de l'État, qui est passée de 50 à 65 %, ne laissant à la ville qu'une charge de 35 %. Cette charge, étant donné le prix des travaux qui a été chiffré à 30 millions de francs, est néanmoins de 10.500.000 francs. Elle sera couverte par la réalisation d'un emprunt à long terme (30 ans) et nécessitera la mise en recouvrement, chaque année, de 106 centimes additionnels.

C'est donc un très gros effort financier demandé aux contribuables, mais un effort qui représente une amélioration très sensible d'un de nos établissements d'enseignement secondaire dont la renommée n'est plus à faire, effort que se devait une ville comme Saint-Cloud et qui permettra d'avoir un établissement pouvant fonctionner de la 6^e classe aux classes de philosophie, sans oublier les classes de physique, chimie, etc...

Au lycée de jeunes filles, la situation se présentait différemment, du fait qu'aucune construction nouvelle n'avait été entreprise avant la guerre et qu'il était impossible, étant donnée la pénurie des matériaux, d'envisager du définitif. Il a donc fallu avoir recours à du provisoire.

La propriété Sivrais, achetée pendant la guerre pour l'agrandissement du lycée et occupée à la Libération par le Centre d'Accueil des prisonniers de guerre et déportés politiques, a été rendue à sa destination première. Elle a été sommairement aménagée et des classes ont pu fonctionner dans le bâtiment existant. Mais cela était encore insuffisant. Le Conseil Municipal décida alors de faire construire, sur le terrain de l'ancien cimetière, des baraquements permettant d'avoir une salle de gymnastique et plusieurs salles de classes avec vestiaires. Une baraque en bois, en très bon état, a été achetée à la Société Générale des Surplus, à Reims. L'installation

de cette baraque est actuellement en cours et les élèves pourront en prendre possession fin octobre.

Voilà donc le problème scolaire provisoirement résolu à Saint-Cloud, aussi bien pour l'enseignement primaire que pour l'enseignement secondaire. Il ne reste plus maintenant qu'à s'attaquer à des constructions définitives, c'est ce qu'ont prévu la Municipalité et le Conseil Municipal.

Nous signalons enfin, puisque nous en sommes dans le domaine scolaire, que la Municipalité a mis tout en œuvre pour que l'école normale de Saint-Cloud reste sur le territoire de notre commune. Il était en effet question, faute de locaux appropriés, de transférer cette école ailleurs. Aussi, une des premières préoccupations de la Municipalité fût-elle de procurer des locaux à l'École Normale. C'est ce qui a été fait en dégageant l'immeuble de la rue Gaston-La-Touche, qui était occupé par le Comité de Libération et les bureaux de différents partis politiques et syndicats locaux.

Œuvres Sociales

a) La colonie de vacances

Dans ce domaine, l'activité de la Municipalité et du Conseil Municipal fut très grande. En juillet 1945, à peine arrivée à la Mairie, la Municipalité se préoccupa de rechercher une propriété située dans une région saine, pas très éloignée de Paris, en vue de l'installation d'une colonie de vacances.

Après avoir visité plusieurs propriétés et châteaux sur les bords de la Loire, ce fut « Charbonnière » qui retint l'attention de la Municipalité.

Le Conseil Municipal se rendit alors à Saint-Jean-de-Braye et, après avoir constaté tout le bien que pourraient retirer nos enfants de cette magnifique propriété et du superbe château, en décida l'acquisition.

Chacun sait que les formalités administratives, lorsqu'il s'agit pour une Administration d'acquérir des biens immobiliers de cette importance, sont très longues, car il faut consulter l'Administration des Domaines, tant à l'échelon départemental qu'à l'échelon national et soumettre ensuite l'affaire à plusieurs ministères, qui ne donnent l'autorisation d'achat qu'après avoir fait effectuer des enquêtes et s'être entourés de toutes les garanties voulues.

Or, l'acquisition de Charbonnière, décidée fin décembre 1945, a été entièrement réalisée au début de juin 1946, et les enfants ont pu en profiter dès le 15 juillet 1946. La transformation du château, son aménagement ainsi que celui des communs et du parc, l'acquisition du mobilier et du matériel nécessaires à la colonie a été réalisée en trois mois.

Nous ne reviendrons pas sur cette belle réalisation municipale, car nous en avons beaucoup parlé dans nos différents bulletins, si ce n'est pour rappeler que la propriété de Charbonnière avec son château et ses dépendances, sa ferme, son parc et ses bois, soit en tout 177 hectares, a été acquise pour la somme de 6.000.000 de francs, alors que pour construire seulement le château et les communs à la fin du siècle dernier, il a fallu 2 millions de francs-or.

La ville de Saint-Cloud a donc, en dehors du capital santé que représente pour nos enfants ce domaine de Charbonnière, effectué une opération immobilière intéressante qui accroît dans de notables proportions le patrimoine communal;

b) Approvisionnement de la population en bois

Ainsi qu'il est indiqué au début de cet article, la question du chauffage a particulièrement retenu l'attention de la Municipalité, dès son arrivée à la Mairie, et ceci pour deux raisons :

- 1° La certitude absolue que le charbon ne pourrait pas être livré en quantité suffisante;
- 2° L'inquiétude dans laquelle se trouvait la population pour se chauffer, par suite de cette pénurie de charbon.

Nous avons signalé, en son temps, dans le *Bulletin Municipal*, dans quelles conditions il a été possible d'avoir du bois dans les Ardennes et les difficultés rencontrées pour ramener ce bois à Saint-Cloud. Nous ne nous étendrons donc pas sur ce sujet. Nous rappellerons seulement que 12.000 stères de bois ont été distribués à la population en sus des distributions normales de la Préfecture; que le bois a été vendu à la taxe et que l'opération financière n'a pas coûté un sou aux contribuables clodoaldiens, contrairement à ce que voulait faire croire *Le Progrès Social* dans des articles tendancieux.

Pour le chauffage de l'hiver 1946-1947, au cours duquel la vente du bois est devenue libre, mais le bois difficile à trouver, le Conseil Municipal a tenu à porter un appoint à la population en faisant effectuer des coupes dans la propriété communale de Charbonnière, ce qui a permis de distribuer en supplément 2.500 stères de bois. Surtout, que l'on ne pense pas que la forêt de Charbonnière a été saignée à blanc, comme certains voudraient le faire croire. Les coupes qui ont été entreprises sont des coupes normales effectuées avec l'accord complet des services des Eaux et Forêts du département du Loiret. Nous avons d'ailleurs profité de ces coupes pour faire nettoyer la forêt et replanter les parties déboisées; 45.000 pins ont été plantés ou le seront prochainement;

c) L'aide aux prisonniers de guerre et déportés

Les bureaux des associations de prisonniers de guerre et déportés politiques qui étaient installés dans la propriété Sivrais, laquelle dû être mise à la disposition du lycée de jeunes filles, ont été réinstallés dans un immeuble situé 3, rue Gounod, où un service d'achats en commun a été aménagé. En vue du fonctionnement de ce service d'achats, les camions de la ville ont été mis à la disposition des anciens prisonniers. En outre, les subventions suivantes ont été accordées aux associations :

En 1946 :

- 120.000 francs à l'Association des prisonniers de guerre.
- 15.000 francs à l'Association des déportés politiques.
- 7.500 francs à l'Association des réfractaires et travail.
- maquisards.
- 7.500 francs à l'Association des déportés du

En 1947 :

- 40.000 francs à l'Association des prisonniers de guerre.
- 15.000 francs à l'Association des déportés politiques.
- 2.500 francs à l'Association des réfractaires et maquisards.
- 2.500 francs à l'Association des déportés du travail.

d) L'aide aux vieillards, infirmes et incurables

La situation tragique de beaucoup de vieillards n'a pas laissé la Municipalité insensible. Avec le concours de personnes dévouées et de grand cœur, le parrainage des vieillards a été créé et des secours en argent et en nature ont été immédiatement distribués.

Les secours du Bureau de Bienfaisance ont été notablement accrus et tous ceux qui ont sollicités l'aide de cette œuvre ont obtenu satisfaction.

En 1946, 150 stères de bois ont été distribués gratuitement aux vieillards du Bureau de Bienfaisance ainsi qu'à ceux non inscrits qui étaient dans le besoin.

Il en a été de même, en 1947. Le bois distribué cette année a même été livré tout scié.

Le service social de la Mairie s'est également beaucoup occupé des vieillards et a multiplié ses démarches pour leur faire obtenir ce dont ils pouvaient avoir besoin, soit auprès des caisses d'Assurances Sociales, soit près de différents organismes.

Les Commissions de bienfaisance et d'assistance se sont montrées très larges pour les admissions dans les maisons de retraite ou de santé.

Signalons aussi nos repas de l'amitié, organisés à l'occasion du Jour de l'An, en 1946 et 1947, qui obtinrent le succès que nous connaissons. 500 repas furent servis en 1946 et en 1947 à la salle de gymnastique transformée en restaurant. 150 colis furent distribués à domicile chaque année aux vieillards qui, pour une raison quelconque, n'ont pu assister au repas. A Lelégard, 200 repas ont été servis en 1946 et 200 en 1947. Par ailleurs, dans cette maison de retraite, tout a été mis en œuvre pour améliorer les conditions de vie des pensionnaires.

Nous citerons entre autres améliorations, la création d'une bibliothèque, le remplacement des postes de T.S.F.

La cantine d'entr'aide installée place Silly a rendu et rend encore de grands services aux vieillards. Pour la somme modique de 9 fr. 50 pour un repas et gratuitement pour certains, des repas sont servis comprenant : une soupe et un légume; le samedi, un pot-au-feu vient améliorer le menu.

En 1945 et en 1946, plus de 50.000 repas ont été distribués chaque année.

Nous nous faisons un devoir, dans ce chapitre de signaler l'aide apportée aux vieillards par notre ami, M. ANTONAT, qui fait remettre, par l'intermédiaire de la Municipalité, des secours en argent à l'occasion de chaque grande fête.

e) L'aide aux mères de famille : garderie d'enfants, cantines scolaires, etc..

Sous l'habile direction d'une jardinière d'enfants et avec le concours de personnes dévouées, une garderie d'enfants fut créée pour les petits de 3 à 7 ans. Cette garderie fonctionne le jeudi, dans les locaux et dans le jardin dépendant de la Maison des Jeunes et de l'Education Populaire, 26, rue Dailly. Une soixantaine d'enfants ont fréquenté régulièrement cette garderie qui rend les plus grands services aux mamans. Des goûters, très appréciés des petits, leur sont offerts.

**

Une association d'aide aux mères de famille existe à Saint-Cloud et des services très appréciés sont rendus par cette œuvre. La Municipalité est intervenue auprès du Bureau de Bienfaisance pour qu'en 1946 et 1947, des subventions soient accordées à cette association.

Les cantines scolaires

Pour ces cantines, la Municipalité et le Conseil Municipal, aidés par le Comité d'administration de la Caisse des Ecoles Publiques, ont fait depuis octobre 1945 de très gros efforts pour donner aux enfants qui prennent des repas, une nourriture saine et aussi abondante que le permettent les difficultés actuelles de ravitaillement.

Si l'on trouve des légumes et aussi de la viande, il n'en est pas de même pour les matières grasses et l'on doit se contenter de ce que les services du rationnement veulent bien donner.

L'on doit aussi tenir compte, pour la préparation des repas, du prix réclamé aux parents. Actuellement, en raison des difficultés qu'éprouve pour équilibrer leur budget la plupart des familles qui envoient leurs enfants aux cantines scolaires, il est servi chaque semaine, aux repas, deux fois de la viande, une fois du poisson, une fois des œufs, et tous les jours un dessert, soit confiture, soit fruit, etc... Chacun peut se rendre compte, au cours actuel des denrées, qu'il est impossible, avec 14 fr. 50, de donner soit de la viande, soit du poisson, soit des œufs avec, en plus, un potage, des légumes et un dessert. Rien qu'un œuf coûte à lui seul plus de 14 fr. 50; il en est de même de la tranche de viande.

Pour maintenir ce prix, et pour donner aux enfants de temps à autre, des oranges, des pommes, le Conseil Municipal a été dans l'obligation de subventionner largement la Caisse des Ecoles, gestionnaire des cantines scolaires.

En 1946-1947, il a été servi 55.000 repas dont 6.000 gratuits, ce qui a nécessité l'octroi d'une subvention de 500.000 francs.

f) Consultation des nourrissons et dispensaire des Coteaux.

La consultation des nourrissons, qui a fonctionné pendant la guerre dans les locaux du Secours National et de l'Entr'Aide Française, rue Dailly, vient d'être installée rue du Docteur-Desfossez, dans le bâtiment de la perception. Les locaux affectés à cette consultation comprennent une salle d'attente, une salle d'isolement, un cabinet médical, le bureau de l'infirmière et des installations sanitaires. Dans la cour, les mamans ont la possibilité de placer les voitures d'enfants.

Dans le quartier des Coteaux, c'est au dispensaire situé rue Albert-I^{er}, tenu par les sœurs servantes du Sacré-Cœur qu'a lieu la consultation des nourrissons.

Le Conseil Municipal, tenant compte de l'effort incontestable et persévérant réalisé par la Société du Dispensaire, a accordé une subvention à cette œuvre qui rend de grands services à la population ouvrière des Coteaux et de la Passerelle;

g) Logement

Une commission du logement a été créée à Saint-Cloud par décision du Conseil Municipal du 31 janvier 1946.

Il ne s'agit pas de la commission prévue par l'ordonnance du 11 octobre 1945, car la Municipalité et le Conseil Municipal ont voulu laisser à Saint-Cloud la liberté des transactions locatives, mais d'une commission qui est chargée d'étudier, de classer les demandes reçues par le service du logement, en vue de les faire aboutir, de rechercher les locaux vacants ou insuffisamment occupés, de faire effectuer les enquêtes, etc...

L'action de cette commission s'est poursuivie sans relâche depuis sa création et des résultats satisfaisants ont été obtenus. Sur 151 demandes de réquisitions présentées par des prioritaires, 87 ont abouti, grâce aux efforts des membres de la commission qui n'ont pas hésité à se rendre sur place vérifier les déclarations des intéressés et qui ont fait tout ce qui était en leur pou-

voir pour que les demandeurs obtiennent gain de cause, ce qui ne fut pas toujours facile.

Dès son arrivée à la Mairie, la Municipalité s'est préoccupée, entre autres, de cette question du logement, qui est devenue primordiale, à la suite des destructions que la guerre a amenées. Elle a donc décidé avec le Conseil Municipal — et ce fut un des premiers actes des membres de cette magistrature — de rendre à leur usage d'habitation, les immeubles situés 114, boulevard de la République, où était installée la Maison de la Jeunesse et 14, rue Gaston-La-Touche, occupé par le Comité de Libération, différents partis politiques et les syndicats locaux.

La Municipalité est, en outre, intervenue énergiquement auprès des Ponts et Chaussées et du Ministère des Travaux Publics pour que l'immeuble de la Tête Noire ne soit pas démolie, comme il était prévu. Elle a ensuite obtenu des services de la Reconstruction, la remise en état d'habitabilité de cet immeuble, dans lequel huit logements ont été aménagés et occupés après tirage au sort, plus huit chambres individuelles.

En outre, des démarches nombreuses ont été faites auprès des services de la Reconstruction pour que les immeubles désaffectés soient remis, de même qu'à la Tête Noire, en état d'habitabilité.

Nous pensons obtenir satisfaction prochainement pour des immeubles situés quai Carnot, appartenant à la ville. L'acquisition des immeubles qui menacent ruine, situés rue Jeanne et rue Royale, a été envisagée, de même que leur reconstruction dans le programme de lutte contre le taudis. A propos de ces derniers immeubles, signalons que la Municipalité, devant le danger qui menaçait les occupants, s'est empressée de faire réquisitionner un immeuble situé rue des Girondins. Les habitants de cet immeuble ne sont peut-être pas confortablement installés, mais ils sont dans des lieux sûrs, en attendant qu'il soit possible de leur procurer d'autres logements;

h) Lutte contre le taudis

On se rappelle qu'en 1941, un certain nombre d'immeubles, surtout ceux du quartier du centre, ont été déclarés totalement ou partiellement insalubres par le Conseil Départemental d'Hygiène. De ce fait, aucun bail commercial ou individuel, concernant ces immeubles, ne doit être conclu sans l'accord du Préfet et aucune réparation ne doit être effectuée. Il s'ensuit une gêne très grande, surtout pour les commerçants qui veulent vendre leur fonds de commerce.

Dans l'impossibilité de construire des immeubles, en vue de relogement, on ne peut donc envisager la démolition des immeubles insalubres, à part ceux qui son totalement désaffectés, et l'on doit permettre aux commerçants, installés dans les immeubles frappés d'insalubrité ainsi qu'aux particuliers, de renouveler leurs baux.

Pour que les services préfectoraux puissent réexaminer cette question, compte tenu de la situation actuelle, et ne pas bloquer plus longtemps les demandes de renouvellement de baux qui leur sont présentées, la Municipalité a décidé de faire visiter les immeubles déclarés partiellement insalubres par une commission technique, afin de faire lever, toutes les fois que cela sera possible, la servitude qui pèse sur les immeubles.

i) LA MAISON DES JEUNES ET DE L'EDUCATION POPULAIRE

Chacun sait que l'initiative de la création de la Culture Populaire revient à la Municipalité précédente qui avait loué à M. CHEVRILLON son immeuble situé 26, rue Dailly. Pour y placer également le musée et la biblio-

Sports automobiles et motocyclistes

On se rappellera longtemps la course de l'auto-route de Saint-Cloud, organisée par la Municipalité, en juin 1946, avec le concours d'un comité de garantie. Ce fut une belle réalisation sportive, en tous points réussie, qui a rapporté plus de 500.000 francs aux œuvres de la ville, dont 100.000 francs à chacune des communes sinistrées de Lessay (Manche) et de Wittenheim (Haut-Rhin), filleules de Saint-Cloud. Nous ne nous étendrons pas sur cette grande épreuve à l'actif de la Municipalité, qui n'a laissé que d'excellents souvenirs.

Sports cyclistes

De même que la course d'automobiles, les courses cyclistes organisées à Saint-Cloud par la Municipalité et le C.S.O., connaissent beaucoup de succès. Le grand prix cycliste international de Saint-Cloud est devenu une grande épreuve annuelle, classée au calendrier sportif.

Athlétisme - Sports dans les écoles, etc...

La Municipalité et le Conseil Municipal ont encouragé l'athlétisme et la pratique des sports dans les écoles, en subventionnant différentes sociétés sportives et notamment « La Clodo », qui dispose largement de la salle de gymnastique municipale, et en augmentant le nombre d'heures d'éducation physique dans les programmes scolaires. Elle a aussi acquis du matériel de sports, afin de compléter la dotation du gymnase.

LES FINANCES

Si le budget de l'Etat est en déficit, de même que celui du département de Seine-et-Oise, il n'en est pas ainsi de celui de la ville de Saint-Cloud, mais la façon de procéder n'est pas la même. A la Mairie, on ne fait pas de démagogie pour des fins électives et l'on ne dit pas que tout va bien si tout va mal comme le font nos dirigeants. Le système de la douche écossaise n'est appliqué ni par la Municipalité ni par le Conseil Municipal. On administre les finances comme le ferait un simple particulier avec ses propres deniers, c'est-à-dire que l'on équilibre sincèrement et sérieusement le budget, alors que dans beaucoup de collectivités et même à l'Etat, cet équilibre n'est qu'apparent; et, une fois cet équilibre réalisé et le programme des dépenses bien arrêté, l'on s'en tient aux crédits ouverts. Aucune dépense n'est engagée en dehors des crédits votés au budget que si elle est couverte par une recette correspondante. C'est l'A.B.C. du métier que l'on oublie, hélas, trop souvent. Il n'y a pas de secret pour avoir des finances saines; il suffit d'être économe, d'avoir de l'ordre et de la méthode, de ne pas attendre que des allouettes rôties tombent du ciel, c'est-à-dire de compter d'abord sur soi-même et d'avoir sous la main une réserve permettant de parer aux aléas et imprévus, si nombreux dans la période d'instabilité que nous traversons.

Ceci dit, nous allons donner le résultat financier de 27 mois de gestion municipale, résultat qui est plus que satisfaisant, malgré les réalisations nombreuses qui viennent d'être énumérées.

A la clôture de l'exercice 1944, c'est-à-dire au 31 mars 1945, l'actif, que l'on appelle en termes administratifs,

l'excédent net des recettes sur les dépenses, était de 4.535.416 francs.

Au 31 mars 1946, soit un an après, cet excédent était de 4.089.905 francs, malgré l'inscription dans les dépenses supplémentaires de 1945, d'une somme de 850.000 francs pour l'attribution d'indemnités de cherté de vie au personnel.

Au 31 mars 1947, soit deux ans après, cet excédent est passé à 12.734.550 francs, malgré les dépenses engagées pour l'installation de la Maison des Jeunes et de l'Education Populaire et les attributions d'indemnités au personnel survenues en cours d'année.

Cet excédent de recettes permettra de faire face aux dépenses nouvelles et imprévisibles, lors de l'établissement du budget primitif de 1947, notamment celles se rapportant aux hausses survenues depuis le 1^{er} janvier dans tous les chapitres (traitement des ordures ménagères, charbon, main-d'œuvre, assurances, attribution d'indemnités de cherté de vie au personnel, etc...); de financer des projets nouveaux sans avoir recours à l'impôt (construction de deux classes provisoires aux écoles, construction d'un baraquement au lycée de jeunes filles, réfection complète de l'avenue de Suresnes) et d'acquiescir du matériel automobile neuf, dont il a déjà été question.

Grâce à sa bonne gestion, la ville de Saint-Cloud est celle qui a la meilleure situation financière de toutes les communes de Seine-et-Oise d'égale importance. Saint-Cloud est ainsi une des rares communes qui n'a pas augmenté les centimes additionnels en 1947 et qui n'a sollicité aucune avance remboursable de trésorerie pour faire face aux dépenses imprévisibles qu'elle est dans l'obligation de supporter en dehors des crédits votés régulièrement au budget.

Voici, d'autre part, quelques précisions au sujet des budgets :

BUDGET DE 1939

Valeur du centime :	6.275 francs.
Nombre de centimes additionnels :	412.
Montant des taxes directes.....	1.065.000 »
Montant total des dépenses.....	6.675.252 »
Montant des dépenses du personnel....	1.850.000 »
Frais d'entretien de la voirie.....	450.000 »
Frais d'entretien des bâtiments commu- naux	275.000 »

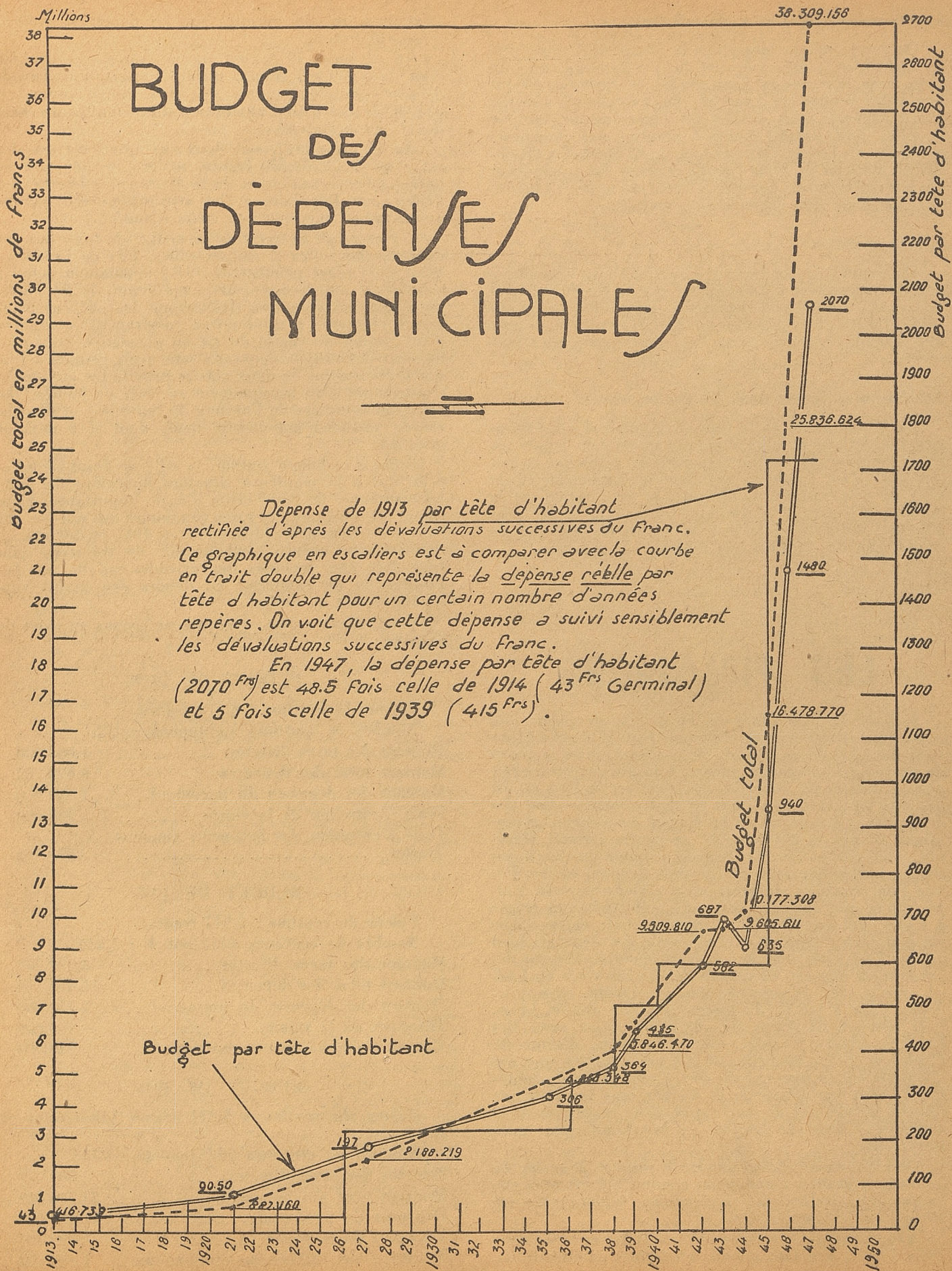
BUDGET DE 1945

Valeur du centime :	5.917 francs.
Nombre de centimes additionnels :	1.234.
Montant des taxes directes.....	3.050.000 »
Montant total des dépenses.....	16.478.770 »
Montant des dépenses du personnel....	8.150.000 »
Entretien de la voirie.....	950.000 »
Entretien des bâtiments communaux...	940.000 »

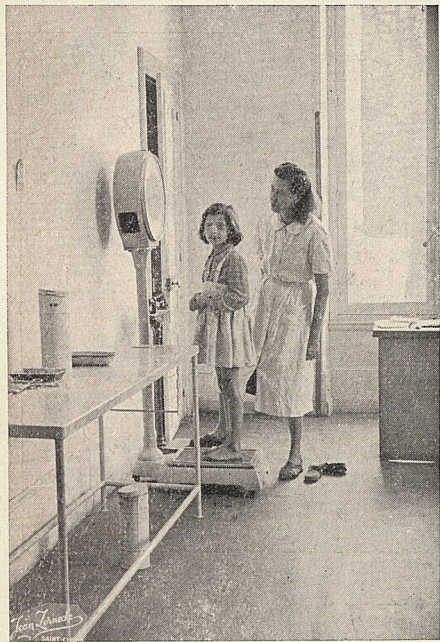
BUDGET DE 1946

Valeur du centime :	5.811 francs (diminution de 106 francs).
Nombre de centimes additionnels :	1.532.
Montant des taxes directes.....	5.500.000 »
Montant total des dépenses.....	25.836.624 »
Dépenses de personnel.....	11.600.000 »
Entretien de la voirie.....	1.400.000 »
Entretien des bâtiments communaux..	1.600.000 »

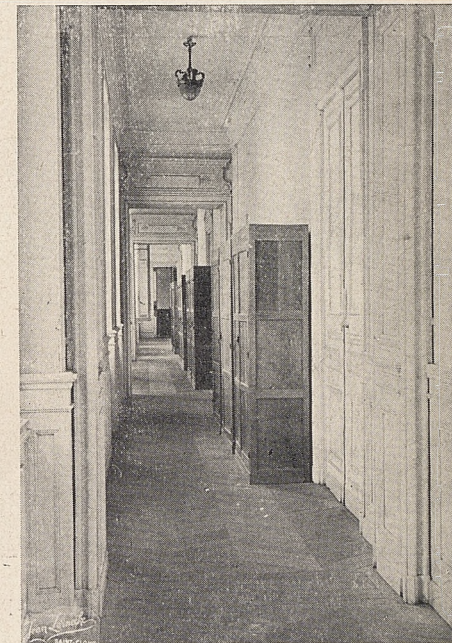
BUDGET DES DÉPENSES MUNICIPALES



COLONIE DE VACANCES MUNICIPALE DE CHARBONNIÈRE



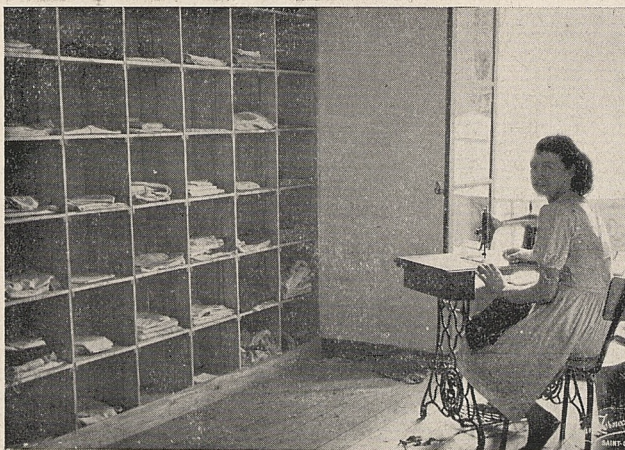
L'Infirmierie



Un des couloirs
avec les armoires individuelles
des enfants



La salle à manger des filles

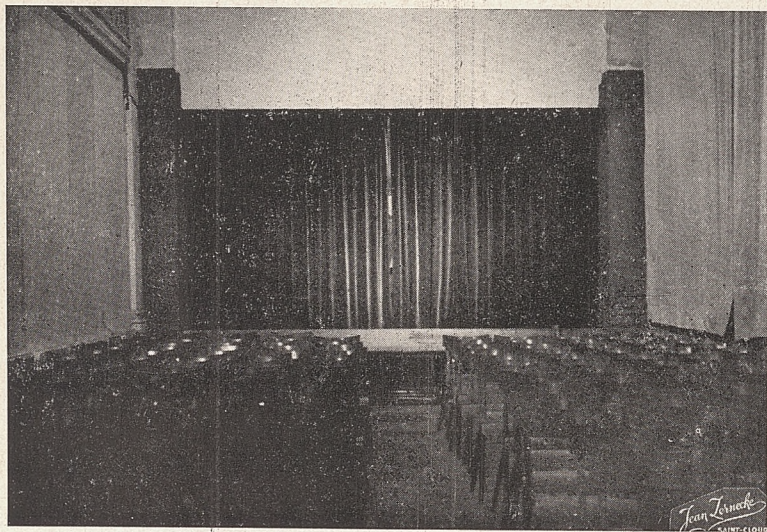


La lingerie

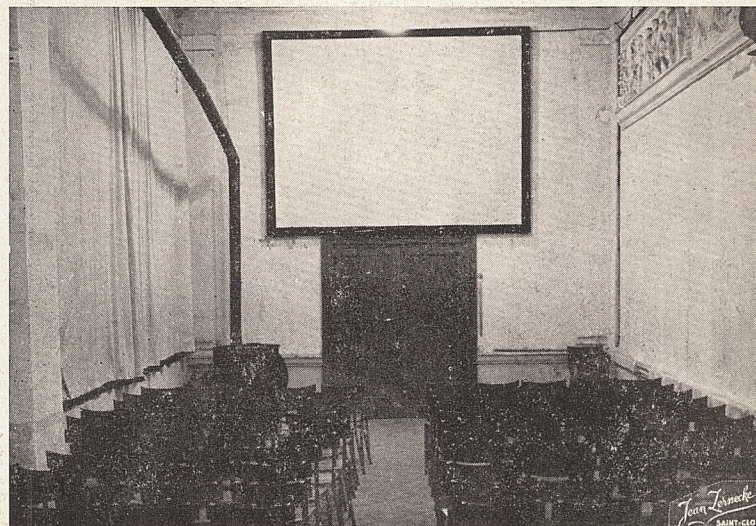


La salle à manger des garçons

L'intérieur de la Maison des Jeunes et de l'Education Populaire



Une salle de spectacle



Le Cinéma



L'entrée du Musée



Le salon de lecture



Le Musée

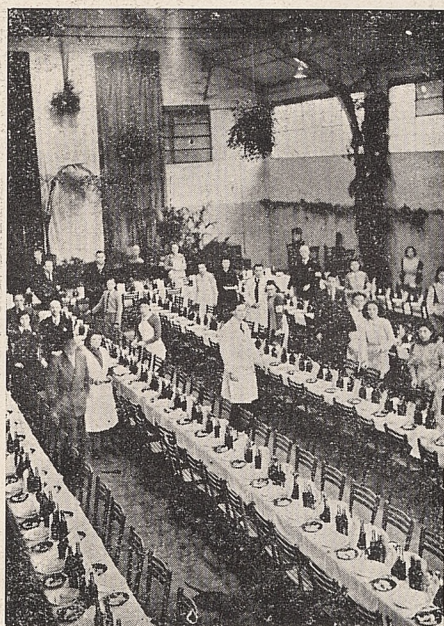


Le repas des Anciens à Lelégard



Nos convives à table

▼
NOS
AINÉS



La disposition de la salle
avant l'arrivée des convives

▼
A
L'HONNEUR



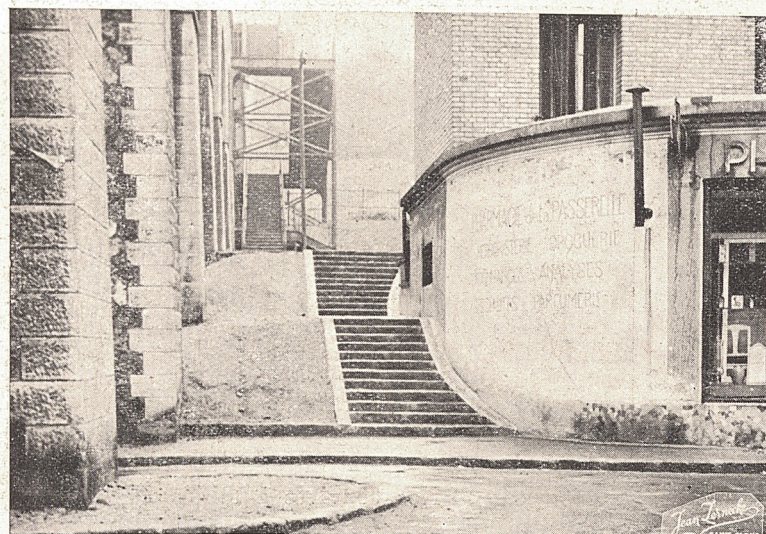
Une amicale conversation



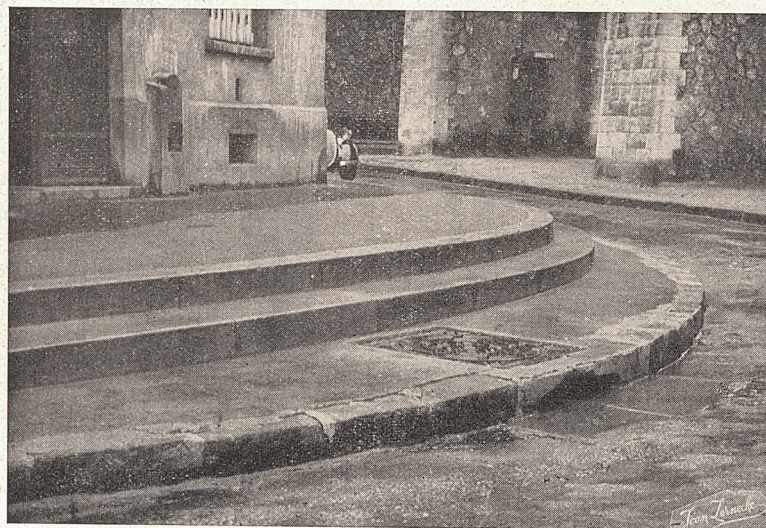
Un coin de la salle
pendant le repas

VOIRIE

Les travaux réalisés ou en voie d'achèvement



L'escalier reliant l'avenue Bernard-Palissy et le boulevard Senart



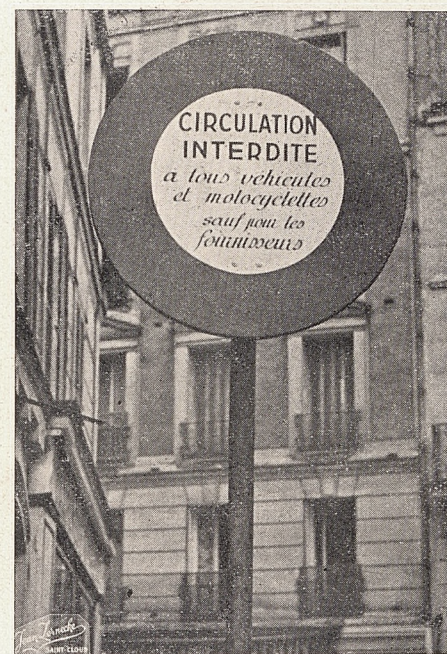
Les trottoirs des grands immeubles de la Passerelle



La rue d'Orléans en cours de réfection



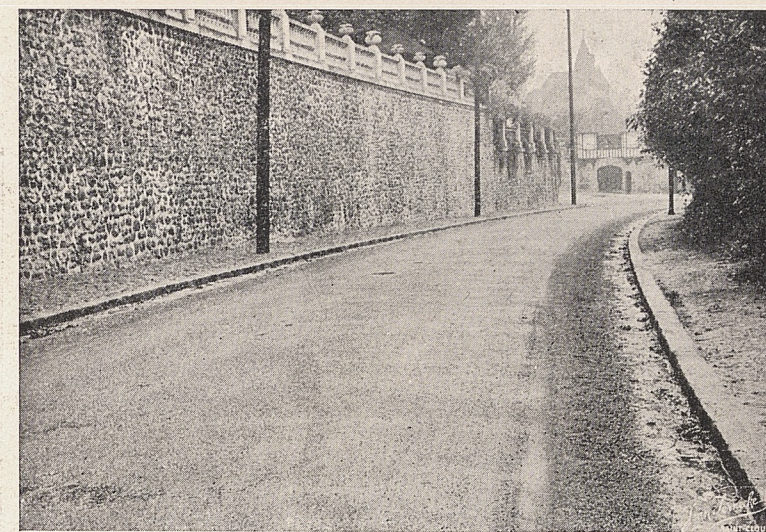
La signalisation
Le passage lumineux
de l'avenue du Palais



La signalisation, rue Royale



Les travaux, rue de la Paix



L'avenue de Suresnes après réfection

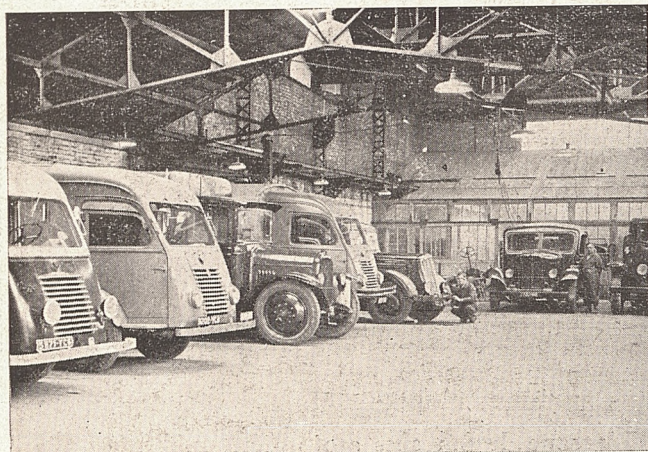


La rue Royale après les travaux

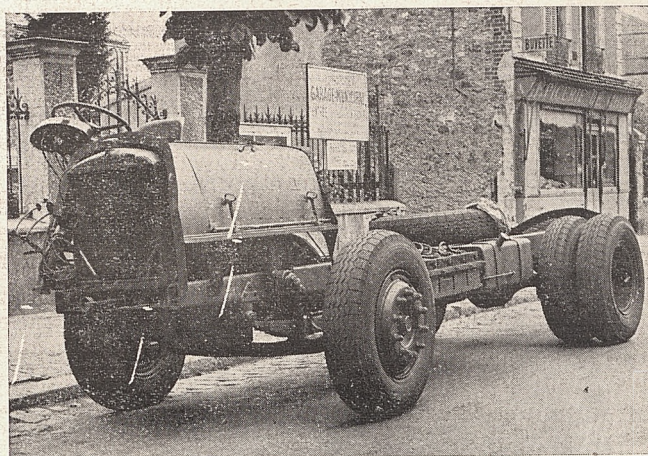


La rue Coutureau après remise en état

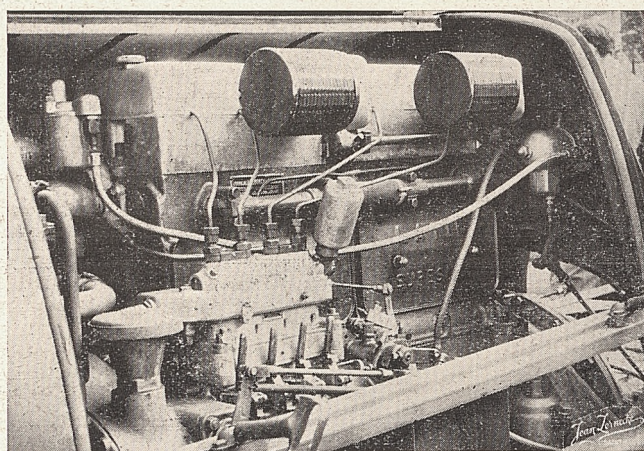
Le Parc à Voitures



Un coin du parc à voitures au Garage Municipal



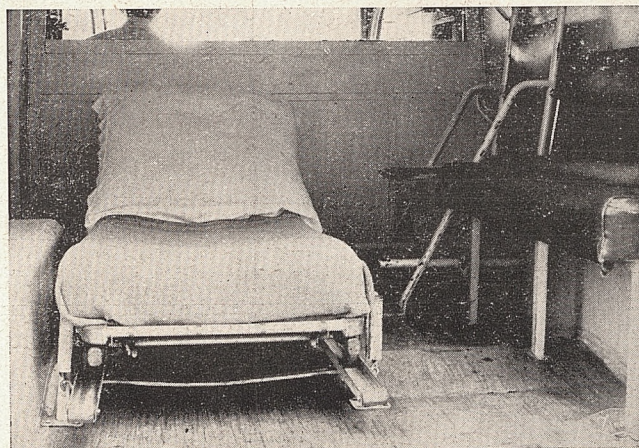
Le châssis Latil d'une future benne



Le moteur Gardner a gaz-oil du véhicule ci-dessus

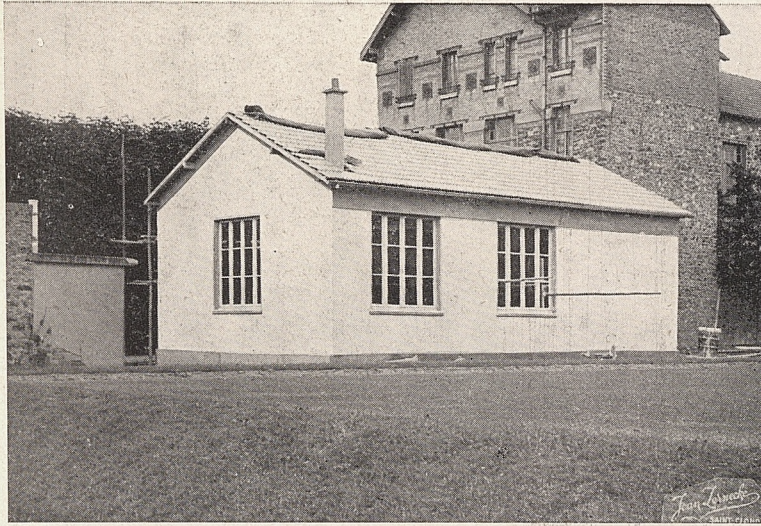


La nouvelle ambulance

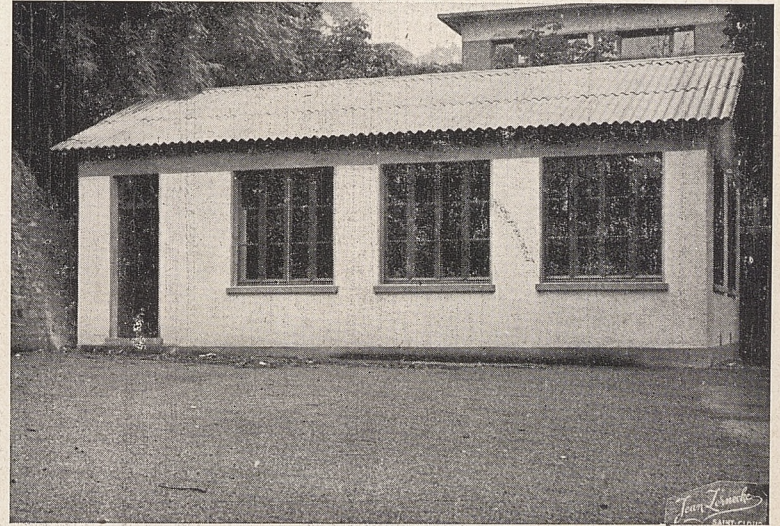


L'intérieur de l'ambulance municipale

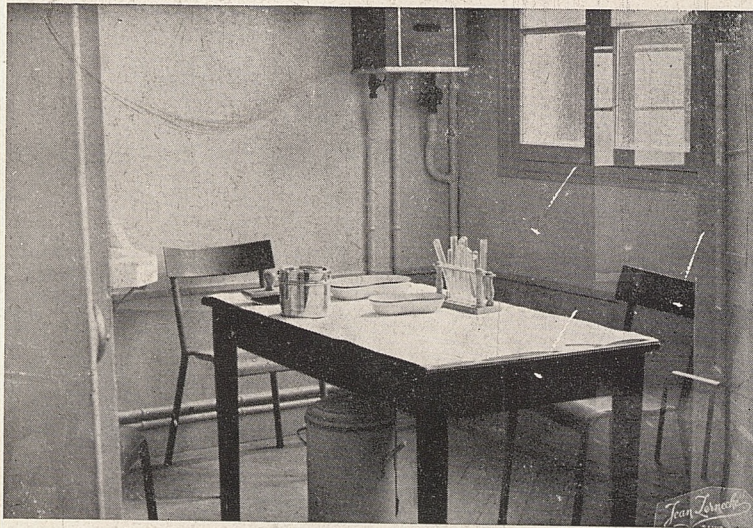
Réalisations Scolaires et Sociales



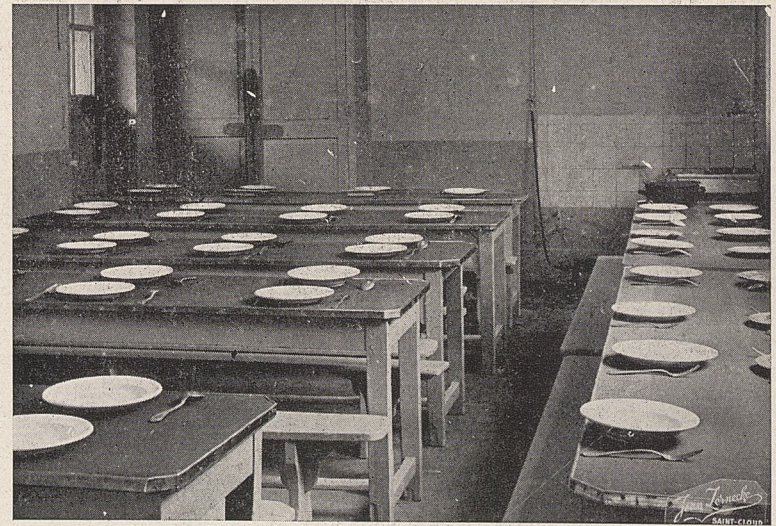
Une des nouvelles classes provisoires à Montretout



La classe provisoire du Groupe du Centre
édifiée par les employés municipaux



La consultation de nourrissons
Le cabinet médical

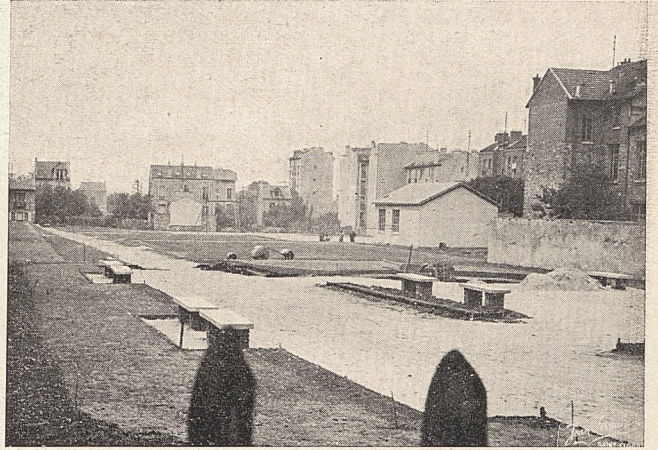


La cantine scolaire de Montretout

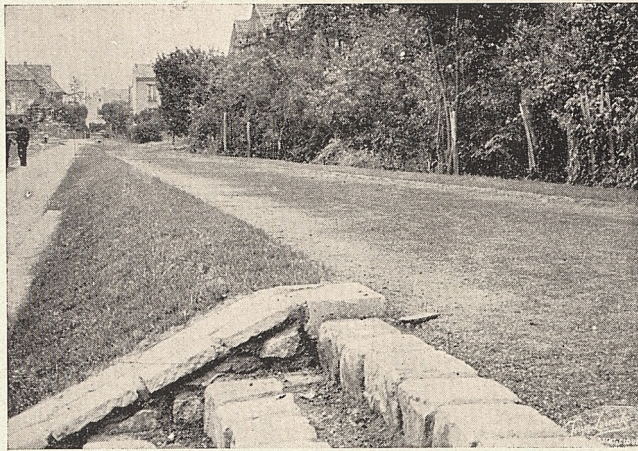
Terrain de Sports et Squares



Le terrain de sports de Montretout
Le plateau d'évolution - Les terrains de basket



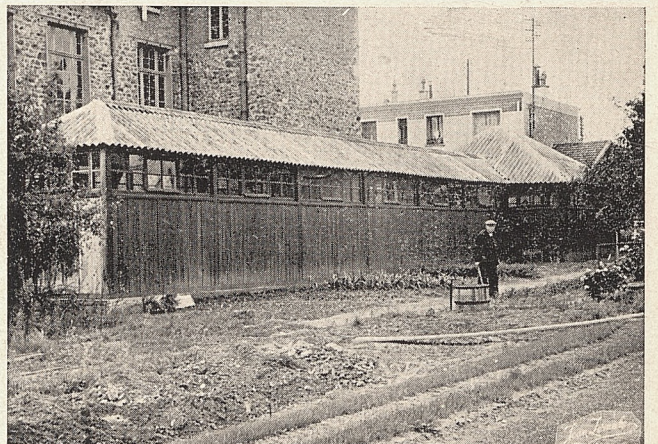
Le square de l'avenue du Maréchal-Foch
en cours d'exécution



La piste de vitesse du terrain de sports de Montretout



Le square Joffre rénové



L'Aéro-Club, avenue du Maréchal-Foch

thèque, il convenait donc d'installer complètement cette maison, car lorsque la Municipalité précédente a quitté la Mairie, rien ou presque rien n'avait été fait. La Municipalité actuelle décida donc d'aménager cette maison et d'y adjoindre la Maison des Jeunes, afin qu'elle devînt ce qu'elle est actuellement, la Maison des Jeunes et de l'Education Populaire.

Qu'y avait-il à faire dans cet immeuble et qu'a-t-il été fait ? Tout d'abord, on a procédé à la remise en état de l'immeuble qui était plutôt délabré. 2.000.000 de travaux ont été exécutés (peinture, électricité, aménagement des salles, etc.). Ensuite, la Municipalité a doté cette maison d'un personnel d'administration et d'entretien. Un directeur fut nommé en la personne de M. CHAVEGRAND, ancien directeur du lycée de Saint-Cloud, puis furent nommés également une secrétaire du directeur qui est en même temps bibliothécaire, deux personnes chargées de l'entretien et enfin un gardien-concierge. Aussitôt après, la bibliothèque fut aménagée et un salon de lecture créé.

Afin de permettre aux différents groupes artistiques de jeunes qui fréquentaient cette maison de se manifester, la Municipalité décida d'aménager une salle de spectacle avec scène, rideaux, décors, rampes lumineuses, etc...

Puis on créa, en plus des cours professionnels existants déjà, des cours d'adultes fonctionnant dans des salles aménagées à cet effet, et l'on organisa des conférences.

Il y eut une première exposition des œuvres des artistes clodoaldiens.

La maison connût alors une certaine activité et il fût possible, en novembre 1946, de procéder à son inauguration, sous la Présidence de Monsieur le Préfet de Seine-et-Oise. A cette occasion, les artistes clodoaldiens avaient organisé une deuxième magnifique exposition de peintures, gravures, sculptures et arts décoratifs. Le cercle espérantiste avait prêté son concours, les philatélistes avaient aussi organisé, ce jour-là, une exposition.

Divers groupements de jeunes, qui avaient raison de ne pas être formalistes, se sont mis à fréquenter assidûment la maison et à y donner des représentations théâtrales. On y a vu *Le Pays du Sourire*, en avril 1946, *Les Cloches de Corneville*, au début de 1947. Différents bals ont, en outre, été organisés par les jeunes dans la magnifique salle du premier étage et, petit à petit, on a constaté que la maison était fréquentée par 200 jeunes environ et que plusieurs groupements y avaient leur bureau et leur permanence. Cette situation de fait amena la Conseil Municipal à décider que la Maison des Jeunes constituerait désormais un organisme municipal mis à la disposition des jeunes de Saint-Cloud.

La Maison des Jeunes était ainsi née aux côtés de la Maison de l'Education Populaire, et il ne restait plus qu'à finir de l'aménager. Des salles de jeux furent installées et dotées d'un billard, d'un ping-pong, de jeux divers. Un appareil de T.S.F. avec pick-up et tourne-disques va être acheté pour permettre aux jeunes de danser et de se divertir.

Il convenait aussi, devant l'essor pris par la maison, de doubler la salle de théâtre d'une salle de cinéma, afin que les enfants des écoles profitent de séances éducatives et récréatives le jeudi, pour permettre aux conférenciers d'illustrer leur causerie et aux sociétés, ainsi qu'à la Municipalité, de projeter des films. Un appareil de 16 m/m, marque Hortson, fut acheté et la salle de théâtre aménagée pour devenir en quelques instant une salle de cinéma. L'appareil fut placé dans une cabine en ciment armé, afin d'éviter tous risques d'incendie, et nous pouvons assister maintenant à de belles projections.

Le Ciné-Club a passé dans cette salle, au début de l'année, de très beaux films. Tout dernièrement, nous avons eu la joie d'assister à la projection d'un film sur Saint-Cloud du Minnesota (U.S.A.). Le film de notre ville a été monté par des amis de Monsieur le Maire, lequel tenait, à l'occasion d'un voyage d'affaires aux Etats-Unis, à montrer notre Saint-Cloud aux habitants de notre ville-sœur d'Amérique. Les images du film sur Saint-Cloud-Amérique ont été prises par M. CHAVETON lors de son voyage.

Nous terminons cet article sur la Maison des Jeunes et de l'Education Populaire, en signalant que la bibliothèque a été complètement rénovée. Des livres anciens, et sans aucun intérêt, ont été éliminés, des livres déchirés et abîmés ont été reliés, et il en a été acheté une quantité ainsi que nous l'indiquons périodiquement dans le bulletin.

750 livres nouveaux ont été acquis; plus de 500 ont été reliés et réparés. Pour faciliter la fréquentation de la bibliothèque et développer les possibilités de « culture », le Conseil Municipal a décidé de prêter gratuitement les livres. C'est ainsi que le nombre de lecteurs est passé de 200 à près de 500.

Quant au musée, dont les collections étaient restées dans des caisses depuis 1940, il vient d'être installé par son nouveau conservateur, M. HARDOUIN, dans une grande salle, spécialement aménagée pour recevoir ces collections et objets d'art.

Son inauguration a eu lieu le 27 septembre, sous la présidence de Monsieur le Préfet de Seine-et-Oise, de Monsieur le Directeur des Musées de France et en présence de nombreuses personnalités. Nos lecteurs trouveront d'ailleurs, dans ce bulletin, le compte rendu de cette manifestation;

j) Installation d'un établissement de bains-douches aux Coteaux

Un projet, que désirait vivement réaliser la Municipalité, c'était la construction d'un établissement de bains-douches dans le quartier des Coteaux et à proximité des grands immeubles de la Passerelle. Elle n'a pu, depuis 1945, mettre son projet à exécution, mais a décidé le Conseil Municipal a acquérir, en vue de la construction de cet établissement, un terrain situé entre la rue de l'Yser et le quai Carnot, appartenant à la Société Immobilière des Coteaux. Le Conseil Municipal décida, dans sa séance du 14 avril dernier, d'acquérir ce terrain et les formalités d'expropriation sont en cours. Il sera possible, indépendamment de l'établissement de bains-douches, d'aménager un square et de donner suite à une pétition récemment présentée, tendant à obtenir un lavoir;

k) Centre de santé

Le Conseil Municipal, appelé à examiner un dossier présenté par la Commission administrative des Etablissements Hospitaliers de Saint-Cloud, a émis son avis le plus favorable à la création d'un centre de santé dans une propriété que doit acquérir les dits établissements, situés 5, rue Gaston-La-Touche, c'est-à-dire en un point central, à proximité de la gare de Saint-Cloud-Montretout, à côté de l'hôpital, de la mairie, du commissariat de police et de l'église.

Dans cette propriété pourront être installés les services ci-après, compris dans le centre de santé : une maternité moderne, un centre de protection maternelle et infantile, un centre médico-scolaire, une consultation de nourrissons moderne et éventuellement un centre de sécurité sociale comprenant : cabinet médical, centre de radio, bureau payeur, etc...

La maternité et le centre de protection maternelle et infantile dépendront des établissements hospitaliers; les autres services seront du ressort de la Municipalité.

1) Assainissement général de la ville. - Construction d'égouts

Un projet qui est cher à tous les Clodoaldiens, c'est celui de la construction d'égouts dans la ville, surtout aux endroits où il n'y a pas de possibilité d'évacuation des eaux usées. Que nos concitoyens se rassurent, cette importante question est loin d'avoir été perdue de vue par la Municipalité et le Conseil Municipal, lequel, par délibération du 11 décembre 1946, décida de faire exécuter une première tranche de travaux d'égouts dans la partie appelée « Bassin Magenta ». Ce bassin englobe la partie du plateau de Montretout, comprise entre l'avenue du Maréchal-Foch, la rue Lelégard, la rue Joseph-Leguay et le boulevard de la République. Cette partie a été choisie plutôt qu'une autre parce que sa réalisation paraît possible du fait qu'il existe un collecteur sous la rue Pigache, dans lequel les canalisations pourront se déverser. Les travaux ne comprennent que des canalisations.

Le dossier de cette tranche de travaux d'égouts a été déposé à la Préfecture, afin d'être transmis aux Ministères intéressés, pour être compris dans une tranche de travaux de démarrage au plan d'équipement national. Rien n'a encore été résolu malgré plusieurs réclamations de la Municipalité.

Nous sommes donc dans l'obligation d'attendre les bons vouloirs des pouvoirs publics, car il n'est pas possible d'entreprendre des travaux de cette importance sans autorisation ministérielle et sans l'aide financière de l'Etat.

Les Sports

Le Stade

La construction d'un stade à Saint-Cloud a déjà fait couler beaucoup d'encre, sans que les différentes Assemblées communales qui se sont succédées depuis plus de 20 ans soient arrivées à un résultat. L'erreur de ces Assemblées fut de vouloir implanter un stade sur des terrains appartenant à l'Etat et situés à la Porte-Jaune. Il y a belle lurette que si une Municipalité avait voulu acheter des terrains dans Saint-Cloud, pour y construire un stade, celui-ci existerait. Les terrains nus ne manquaient certes pas à Saint-Cloud, il y a quelques années.

Le Conseil Municipal actuel examina donc le problème d'une autre façon que ses prédécesseurs et s'aperçut que la Porte-Jaune ne convenait nullement pour l'édification d'un stade :

- 1° Parce que l'emplacement n'est pas central du fait qu'il se trouve à l'extrémité de la commune et à proximité immédiate de Garches;
- 2° Parce qu'il n'est pas possible de pratiquer dans le haut de Saint-Cloud des sports nautiques sans engager des dépenses énormes;
- 3° Parce qu'il existe déjà, pas très loin de la Porte-Jaune, le Stade Français;
- 4° Parce que le terrain de la Porte-Jaune nécessite des travaux de drainage et de terrassement entraînant des dépenses de beaucoup supérieures à celles résultant de l'acquisition pure et simple des terrains présentant des surfaces planes;

5° Parce que la ville a plutôt intérêt à réaliser un stade sur des terrains lui appartenant que sur des terrains loués.

Il fit un tour d'horizon et arrêta son choix sur les terrains des rives de la Seine, situés entre la rue Feudon et la rue des Milons. Dans sa séance du 6 novembre 1945, soit quatre mois à peine son arrivée à la Mairie, il décidait l'acquisition de ces terrains, soit à l'amiable, soit par expropriation, après s'être assuré qu'il était matériellement possible de construire un stade sur ces terrains.

En choisissant ces terrains, le Conseil a pensé à la population des Coteaux, qui pourrait se rendre au stade sans avoir à effectuer de grands déplacements, aux commerçants du centre qui, du fait de l'activité qui ne manquera pas de se faire sentir autour du stade, pourront réaliser quelques affaires.

Mais les sportifs sont impatients et s'étonnent que, depuis novembre 1945, date de la délibération du Conseil Municipal, le stade ne soit pas encore construit. C'est qu'ils connaissent bien mal l'administration et les formalités auxquelles les collectivités locales sont soumises lorsqu'il s'agit d'acquérir des terrains avec la participation financière de l'Etat et surtout lorsqu'il faut avoir recours à l'expropriation.

Qu'ils se rassurent : l'affaire est en voie de réalisation. Après avoir été soumis à différentes commissions départementales, le dossier a été adressé au Ministère de l'Education Nationale, direction des sports et au Ministère de l'Intérieur, qui doivent, par arrêté, déclarer le projet d'utilité publique pour que le Président du Tribunal Civil de Versailles rende une ordonnance d'expropriation et d'envoi en possession des terrains.

La Municipalité suit activement cette affaire et espère obtenir bientôt satisfaction. Aussitôt que la ville sera en possession des terrains, elle procédera au remblaiement de ceux-ci et mettra tout en œuvre pour la construction du stade.

Terrains scolaires

En 1941, le Conseil Municipal avait envisagé d'aménager un terrain scolaire à proximité des écoles de Montretout et avait, à cet effet, décidé d'acquérir quelques parcelles de terrains situés entre l'avenue Foch et la rue de Buzenval. Il s'agissait alors d'un petit terrain scolaire, puisque la dépense prévue était de 125.000 fr. Le Conseil Municipal actuel, après avoir examiné ce qu'il était possible de réaliser sur les terrains acquis en 1942 et 1943, décida de faire construire un terrain de sports pouvant servir à la fois aux enfants et aux adultes. Ce terrain est en voie d'achèvement et les sportifs pourront en prendre possession bientôt. Il comprend une piste de vitesse, deux terrains de basket-ball, un plateau d'évolution avec agrès, un terrain de lancer et plusieurs jeux de boules.

Sports aériens

En vue de la pratique des sports aériens à Saint-Cloud, le Conseil Municipal décida l'installation, avenue du Maréchal-Foch, sur un terrain appartenant à la ville, d'une grande baraque dans laquelle l'on pratique les sports aériens. Sous l'habile direction du président de l'Aéro-Club, M. COUSIN et des moniteurs expérimentés. On commence par la construction de modèles d'avions réduits; on y acquiert par des cours techniques et des causeries, les premiers éléments indispensables à la pratique du planeur et de l'avion et on arrive au vol à voile et enfin au vol à moteur.

BUDGET DE 1947

Valeur du centime : 6.038 fr. 54.

Nombre de centimes additionnels : 1.532.

Montant des taxes directes.....	6.350.000	»
Montant total des dépenses.....	38.309.196	»
Montant des dépenses du personnel....	17.900.000	»
Frais d'entretien de la voirie.....	3.000.000	»
Frais d'entretien des bâtiments commu- naux	2.300.000	»

Des tableaux qui précèdent, il résulte que les dépenses de 1947 sont au coefficient 5,7 par rapport à 1939, alors que les centimes ne sont qu'à 3,8 et les taxes qu'à 5,4.

Comme le montre le graphique, la dépense par tête d'habitant est au coefficient 5 par rapport à 1939, alors que le coefficient de hausse générale est de l'ordre de 8. Le coefficient 8 correspondrait à une dépense de 3.320 francs par tête d'habitant et à un budget de plus de 60 millions.

On peut donc affirmer que la situation financière de Saint-Cloud est des plus saines et qu'elle offre encore des possibilités.

Nos lecteurs trouveront dans ce Bulletin, les photographies de quelques réalisations municipales.

Colonie de Vacances de Charbonnière

Voilà terminée la saison des vacances au château de Charbonnière.

Plus de dix mille journées de bon air ont été données aux enfants par la Colonie Municipale.

Comme l'an dernier, les résultats ont été des plus satisfaisants et tous nos jeunes colons sont revenus en parfaite santé, plus forts pour supporter les rigueurs d'un hiver qui ne s'annonce pas particulièrement facile.

Nombreux sont les parents qui nous ont dit leur satisfaction de voir leurs enfants revenir roses et bien portants, déplorant toutefois de ne pouvoir satisfaire un appétit qui, au grand air, n'a fait que s'accroître et que les plus copieuses platées de pommes de terre ne parviennent pas à satisfaire.

Dans l'ensemble, la situation sanitaire a été parfaite. Il n'y eut, de ce côté, aucune difficulté grave.

Le retour s'est effectué dans les meilleures conditions, le samedi 20 septembre et la dislocation eut lieu sur la place de la Mairie (munie de son éclairage des jours de fête), après une minute de recueillement devant le Monument aux Morts et le dépôt par un jeune garçon et une fillette, au nom de tous leurs petits camarades, de deux gerbes de fleurs rapportées de Charbonnière.

Dimanche 28 septembre, à la Maison de l'Education Populaire, enfants et parents se sont retrouvés autour de M. et Mme DEMARD et de tous les moniteurs et monitrices, pour les remercier de leur dévouement et de tout le bien qu'ils ont fait à nos enfants.

Pour notre part, nous tenons à redire ici combien nous sommes heureux de ces excellents résultats que nous devons, pour une très large part, à M. et Mme DEMARD, « Parrain et Marraine », et à tous le corps de dévoués et compétents moniteurs et monitrices dont ils ont su s'entourer.

Nous n'oublions pas tout le personnel de service et, particulièrement, notre dévouée cuisinière.

Chacun a rempli, en pleine conscience, sa tâche, souvent délicate et pénible, avec une claire vision du devoir qui se résumait ainsi : « Tout faire pour que les enfants profitent au maximum de leur séjour à la campagne. »

Nous pouvons dire que ce but a été atteint.

Pourquoi faut-il que des envieux ou des jaloux aient cru devoir apporter l'inquiétude dans certaines familles en leur dénonçant, par lettre naturellement non signée, que leurs enfants étaient là-bas négligés, mal soignés, mal nourris.

Nous connaissons des familles que ces propos ont troublés et qui, en proie à la plus légitime inquiétude,

ont voulu immédiatement aller sur place se rendre compte de l'exactitude des faits qui leur était signalés.

Inutile de dire qu'elles sont revenues pleinement rassurées sur le sort de leurs enfants. L'une d'elles, indignée de procédés si manifestement malhonnêtes et nettement inspirés d'un esprit de parti ignoble, s'est mise à notre disposition pour, si besoin était, confondre les auteurs d'une pareille bassesse.

Nous la remercions de sa proposition, mais il nous suffit de connaître les sentiments de toutes les familles qui ont manifesté leur satisfaction, pour dédaigner les calomnies si manifestement contraires aux faits connus de tous.

Il y a des gens que la réussite de Charbonnière empêche de dormir. Nous les plaignons et leur conseillons vivement de soigner leur début de jaunisse.

Inauguration du Musée

C'est le samedi 27 septembre 1947, à 17 heures, dans le cadre harmonieux de la Maison des Jeunes et de l'Education Populaire, 26, rue Dailly, que s'est déroulée la cérémonie officielle d'inauguration du Musée, laquelle a revêtu un éclat tout particulier, dû à la présence de M. Armand ZIWES, Préfet de Seine-et-Oise, qui présidait cette solennité avec MM. le Directeur des Musées de France, le Directeur du Cabinet de M. le Ministre de la Jeunesse, des Arts et des Lettres, le Directeur de l'Administration Générale au Ministère de l'Education Nationale.

S'adressant à ces hauts fonctionnaires, ainsi qu'aux très nombreuses personnalités du monde des arts et de l'enseignement qui avaient répondu à l'invitation du Maire et de la Municipalité, en même temps qu'une foule éclectique de Clodoaldiens et de visiteurs étrangers, le Conservateur du musée, M. Robert HARDOUIN, docteur de l'Université de Paris, prononça sur le ton simple de l'entretien ces quelques paroles :

« Il n'entre pas dans mes intentions de faire aujourd'hui un cours d'histoire. Le passé de notre belle cité (depuis sa fondation par Clodoald, vers l'an 560) est si riche en événements historiques, qu'il m'y faudrait consacrer des heures.

« Songez donc que Saint-Cloud fut le théâtre de nombreux épisodes, la plupart dramatiques, intimement liés au sort du pays, inséparables de l'histoire de France tout entière.

« Cela débute par l'assassinat de Henri III et se poursuit par la mort étrange de la belle et bonne Henriette d'Angleterre; ce sont les derniers jours d'insouciance de Marie-Antoinette, ce sont des coups d'Etat qui changèrent la face de l'Europe. J'en passe...

« Des rois, des empereurs et des princes illustrèrent Saint-Cloud : Henri IV à son avènement, Monsieur et le Régent (le Bourbon, sobre d'apparat, mais les « d'Orléans » auréolés de fêtes magnifiques, dans un luxe incomparable). Bien entendu, le faste fut à son apogée avec Marie-Antoinette et Louis XVI, quoiqu'il brilla très vivement avec Napoléon I^{er}... et l'autre. Entre les deux Empires prennent place Louis XVIII, Charles X (le dernier de sa dynastie qui signa là les néfastes ordonnances, causes de sa perte), Louis-Philippe. J'abrège !

« Pourtant, en dehors de ces têtes couronnées, Saint-Cloud s'enorgueillit d'avoir connu des habitants autrement célèbres, des poètes, des savants, des artistes, peintres et sculpteurs de grand talent, un musicien de génie.

« De tous ces hommes qui firent une grande nation (la nôtre, soyons-en fiers !), les souvenirs sont enclos entre ces murs. Les choses qu'ils ont vues, les objets qu'ils ont touchés sont là, sous nos yeux et nous tiennent un muet langage.

« Le rassemblement de ces pièces est en grande partie le résultat des soins et des recherches que leur ont consacré mes devanciers et surtout mon lointain prédécesseur, M. QUÉNOT-MOGUEZ, à qui je me fais un devoir de rendre un public hommage.

« Certes, j'aurais voulu disposer ici ces collections dans l'ordre chronologique des faits, c'est-à-dire en suivant la marche du temps, mais l'exiguïté des lieux et aussi la nature même des documents conservés ne l'a pas absolument permis.

« Aussi, bien à regret, ai-je sacrifié l'ordonnance méthodique, la rigueur de la classification (sans négliger la scrupuleuse exactitude) à l'aspect, à l'esthétique peut-être, au coup d'œil de la présentation « spectaculaire », pourrait-on dire... et je vous en demande humblement pardon. C'est ainsi qu'au cours de notre visite on peut admirer ces fragments uniques de la lanterne de Démosthène qui s'érigeait... »

Et M. Robert HARDOUIN, pilota notre érudit Préfet et sa suite parmi les richesses exposées, faisant profiter l'assemblée de ses connaissances étendues.

Il ne s'arrêta qu'aux pièces de choix et fournit sur chacune la précision, le trait marquant, le détail original qui en font la valeur. Là, c'est la lettre patente d'Henri III, avec ses authentiques cachets de cire brune, autorisant les habitants de Saint-Cloud à fortifier le bourg; ici, c'est une céramique de la faïencerie locale qu'acheta Monsieur, frère de Louis XIV; ailleurs, c'est un meuble où la princesse Mathilde rangeait ses dentelles au pavillon de Breteuil; un peu partout, ce sont de vieilles monnaies d'or; des vases recherchés, des livres précieux, des armes rares.

Sur tout cela, telle brève anecdote fut contée, mais le Conservateur disert n'a pas dit la patience et la technique qu'il lui fallut pour restaurer habilement des dizaines de porcelaines et de gravures anciennes, en un mot, le tour de force qu'il accomplit, tout seul, en organisant le superbe Musée de Saint-Cloud, réalisant ainsi, comme l'a dit si éloquemment M. le Préfet, à la fois une œuvre fort agréable à voir et un moyen éminemment fécond d'enseignement, un merveilleux instrument éducatif pour la jeunesse... et les adultes.

Après avoir visité le Musée, M. le Préfet s'arrêta un instant à l'exposition des ouvrages de vacances de Charbonnière. M. DEMARD, le directeur de la colonie, présenta les chefs-d'œuvre de nos enfants et fut chaudement félicité par M. le Préfet qui le pria d'adresser des félicitations à nos jeunes colons.

Puis, M. le Préfet, accompagné de M. CHAVETON, maire et des personnalités, se rendit ensuite à la salle de spectacle de la maison où deux films furent projetés: un magnifique documentaires sur Saint-Cloud, ville de

France et un superbe film en couleurs sur Saint-Cloud dans le Minnesota (U.S.A.).

Avant la projection des films, M. CHAVETON, dans une brève allocution, précisa dans quelles conditions le musée a été installé dans la Maison des Jeunes et de l'Education Populaire; rappela que c'est à l'occasion d'un voyage d'affaires aux Etats-Unis qu'il a tenu à faire monter, par des amis, un film sur le charme de notre Saint-Cloud, afin de le montrer aux habitants de notre ville-sœur d'Amérique, et indiqua que les vues de Saint-Cloud dans le Minnesota ont été prises par lui lors de son voyage.

M. le Préfet exprima sa vive satisfaction, remercia le maire et lui adressa, ainsi qu'à la Municipalité, toutes ses félicitations.

Nous adressons à notre tour nos remerciements et nos félicitations à notre distingué conservateur, M. R. HARDOUIN, qui fut particulièrement brillant; à M. DEMARD, directeur de la colonie; à Mlle DE GRANSAINES, ainsi qu'aux moniteurs et monitrices qui s'occupèrent des ouvrages et dessins des enfants; à M. CHAVEGRAND, directeur de la Maison des Jeunes et de l'Education Populaire, ainsi qu'à son personnel, pour la bonne tenue de la maison et à tous ceux qui contribuèrent à la parfaite réussite de ces cérémonies.

Activités de la Maison de l'Education Populaire

Conférences

Le 9 octobre, M. DUVIVIER, licencié es-lettres, président du Centre International d'Astrologie, fait une conférence sur : « *Un Révolté du Grand Siècle, Henry, Comte de Boulainvilliers, historien, politique, philosophe et astrologue* ».

..

Le 23 octobre, M. LAURENCE, publiciste colonial, fera sur *Madagascar* une causerie accompagnée de projections cinématographiques.

Cours gratuits

Les cours gratuits d'anglais, de français et de sténographie reprendront à partir du 15 octobre. Ils auront lieu aux jours et heures ci-après :

Mardi, de 20 h. à 22 heures : anglais.

Jeudi, de 20 h. à 22 heures : sténographie.

Vendredi, de 20 h. à 22 heures : français.

Des cours de dessin industriel, dont la date et l'heure seront fixées ultérieurement, sont également prévus.

S'inscrire dès maintenant à la Maison de l'Education Populaire, 26, rue Dailly, de 14 h. 30 à 18 heures, tous les jours, sauf dimanches et lundis.

Cinéma

Les séances de cinéma éducatif pour les enfants des écoles, reprendront le jeudi 16 octobre.

Bibliothèque Municipale

Achat de livres

SERIE B. - Religions

IVANOFF Michaël : <i>Amour, Sagesse, Vérité</i>	15.002
IVANOF Michaël : <i>Les Sept Lacs de Rila</i>	10.003
LESOURD Paul : <i>Impressions Romaines</i> (don).....	TQ.0EA
MOURRET Fernand : <i>Le Concile du Vatican</i> (don).....	50.014
PEGUY Charles : <i>Prières</i>	50.012
PICHON Charles : <i>Histoire du Vatican</i>	50.016
Mgr SAGOT DU VAUROUX : <i>Pie XI et l'Action Française</i> (don).....	50.015
ZWEIG Stefan : <i>Castellion contre Calvin</i>	15.001

SERIE C. - Philosophie

BERDIAEFF Nicolas : <i>Dialectique existentielle du Divin et de l'Humain</i>	50.043
JOLIVET Régis : <i>Introduction à Kierkegaard</i>	15.027
Sociologie	
LEIF J. : <i>La Sociologie de Tönnies</i>	20.005
TONNIES Ferdinand : <i>Communauté et Société</i>	20.004
Economie Politique	
ESTEREZ Bernard : <i>Rebâtir</i>	70.005
XXX. : <i>Les possibilités économiques de la France</i>	70.006

SERIE D - Jeux et ports

ALBARRAN Pierre : <i>Bridge</i>	50.000
---------------------------------------	--------

SERIE E. - Sciences appliquées

Médecine

D ^r BORDET Jules : <i>Infection et immunité</i>	65.004
Techniques industrielles	
LE CLESIO Jacques : <i>L'industrie du gaz</i> (don).....	80.000

SERIE H. - Histoire

Histoire et généralités

BLUM Léon : <i>L'Histoire jugera</i> (don).....	21.022
PEGUY Charles : <i>Notre Patrie</i>	57.059
PEGUY Charles : <i>Souvenirs</i>	57.060
RENAN Ernest : <i>Pages françaises</i> (don).....	57.058

Histoire de France

HANOTAUX Gabriel : <i>La France en 1614</i> (don).....	64.134
Guerre de 1939-1945 et Actualité	

CHAMINE : <i>La Conjuración d'Alger</i>	32.003
MOREAU Jacques : <i>Intelligence avec l'ennemi</i>	32.002
ROMAINS Jules : <i>Retrouver la Foi</i>	95.027
Cl GODCHOT : <i>Les Espagnols du Marquis de la Romana</i>	84.040

Histoire des Pays Etrangers

GUIGNEBERT Jean : <i>A l'Écoute de l'Allemagne</i>	73.055
MAUROIS André : <i>Histoire des États-Unis</i>	73.052
SIEBURG Friedrich : <i>La Fleur d'Acier</i> (don).....	73.056

Mémoires

Cl BUGNET Charles : <i>En écoutant le Maréchal Foch</i>	78.069
MAZAS Alexandre : <i>Mémoires de la Révolution de 1830</i> (don).....	39.111
REMY : <i>Le Livre du Courage et de la Peur</i>	39.105
STRASSER Otto : <i>Hitler et moi</i> (don).....	78.068

Biographies

BOUTHOU : <i>Le Grand Maître des Assassins</i>	85.188
FLORIAN-PARMENTIER : <i>Le Roman de Nungesser</i>	85.189

SERIE K - Géographie

ROUSSEAU Pierre : <i>La Terre, ma Patrie</i>	21.007
--	--------

SERIE L - Littérature

Poésie

XXX. : <i>Petite Anthologie des Poètes Français</i>	20.004
ALIBERT François : <i>La Prairie aux Colchiques</i>	20.003
BOULEN Eliette : <i>Montcalm</i>	20.002
VERHÈREN Emile : <i>Toute la Flandre</i>	23.000

(Tous ces livres ont été donnés).

Essais littéraires

CHASSE Charles : <i>Lueurs sur Mallarmé</i>	50.063
BUREAU Hubert : <i>Paul Valéry</i>	50.062
GORKI Maxime : <i>Le Métier des Lettres</i>	50.064
LOBET Marcel : <i>La Poésie et l'Amour</i> (don).....	50.065

Littérature Classique

DANTE : <i>La Divine Comédie</i> (don).....	60.000
CHATEAUBRIAN : <i>Atala, René, le dernier des Abencérages</i> (don).....	90.000

SERIE M. - Romans

ALPERRINE Paul : <i>L'Amazone de Juarez</i>	TQ.CTF
ARDEL Henri : <i>Il faut marier Jean</i> (don).....	50.601
ARMANDY André : <i>Le Roman d'un nouveau Pauvre</i> (don).....	50.597
D'ARVOR M.-A. : <i>Les Tisons sous la Cendre</i> (don).....	50.598
AUTIN Albert : <i>La Maison en Deuil</i> (don).....	50.595
AYME Marcel : <i>Le Vin de Paris</i>	50.552
BAROJA Pie : <i>Aurore Rouge</i>	50.611
BARRÈRE-AFFRE Marie : <i>La Font-Cachée</i> (don).....	50.599
BEAUMONT Germaine : <i>Du Côté d'où viendra le Jour</i>	50.551
BENOIT Pierre : <i>L'Oiseau des Ruines</i>	50.536
BRACADE André : <i>Le Vrai Visage de l'Amour</i> (don).....	50.600
BROMFIELD Louis : <i>Le Delta Sauvage</i>	50.526
CARLISLE : <i>Je suis sa Femme - Chair de ma Chair</i>	50.548
CHEVALLIER G. : <i>Ma Petite Amie Pomme</i>	50.547
CHOLLIER et LESVROS : <i>La Loi de la Chair</i> (don).....	50.596

CRONIN : <i>Les Clés du Royaume</i> (don).....	50.531
CRONIN : <i>Le Chapelier et son Château</i>	50.032
CORDAY Michel : <i>Mariage de Demain</i> (don).....	50.594
DARTOIS Yves : <i>Le Hameau dans les Sables</i>	50.513
DAVET Marcelle : <i>Amour, voici ta Victoire</i> (don).....	50.590
DELLY : <i>La Chatte Blanche</i>	50.538
DELLY : <i>L'Infidèle</i>	50.537
DELLY : <i>La Lampe Ardente</i>	50.540
DOU Myriam : <i>L'Holocauste</i> (don).....	50.591
DUGE Gilbert : <i>Le Bateau à Soupe</i>	50.543
FORBES Esther : <i>Paradise</i>	15.018
FROMENTIN : <i>Dominique</i>	15.019
GARY Romain : <i>Education Européenne</i> (don).....	50.589
GIONO Jean : <i>Batailles dans la Montagne</i>	50.544
CLAESER Ernst : <i>Classe 22</i> (don).....	50.620
GUITRY Sacha : <i>Toutes Réflexions Faites</i>	50.619
HEYM Stephan : <i>Otages</i>	15.015
JAHIER Pierre : <i>Adolescent</i>	50.612
JESSEN Franz : <i>Katia</i>	50.534
JUNSD L.-S. : <i>Bonheur tardif</i> (don).....	50.586
LACRETELLE Jacques : <i>Le Pour et le Contre</i>	50.466
LARGUIER Léo : <i>Le Café de l'Univer</i> (don).....	50.512
LESORT Paul-André : <i>Les Reins et les Cœurs</i>	50.558
DESTRAZ Jean (DE) : <i>Nicole s'égare</i> (don).....	50.593
LUDWIG Emile : <i>Quatuor</i>	50.388
MACARDLE Dorothy : <i>La Falaise Mystérieuse</i>	15.017
MAUGHAM Somerset : <i>Le Fil du Rasoir</i>	50.535
MOLIGNY Dan : <i>Le Journal du G. L. Smith-Brown</i> (don).....	50.617
NEXO Martin : <i>Une Fille du Kattegat</i>	50.494
PEYRE Joseph : <i>Un Soldat chez les Hommes</i>	50.541
PROST Yvette : <i>Catherine Aubier</i> (don).....	50.622
RAMON GOMEZ DE LA SERDA : <i>Polycéphale</i>	50.618
REGNIÉ, Paule : <i>Cherchez la Joie</i> (don).....	50.592
ROCHE (DE LA) Mazo : <i>Faux-Parents</i>	50.533
ROUDAUD Hélène : <i>Un Crime en Périgord</i> (don).....	50.615
ROUSSET David : <i>Les Jours de notre Mort</i>	50.545
SAINT-OGAN Alain : <i>Sans Tambours ni Trompettes</i>	50.623
T'SERSTEVENS : <i>Reflets</i>	50.618
SIMENON : <i>Le Charretier de la Providence</i>	50.630
SIMENON : <i>Les Fiancailles de Monsieur Hire</i>	50.529
TROYAT Henri : <i>Tant que la Terre durera</i>	15.016
VERCEL Roger : <i>Au large de l'Eden</i>	50.495
VIALAR : <i>Le Petit Jour</i>	50.225
WEBB Mary : <i>Sept pour un Secret</i>	50.528
CONSTANTIN-WEYER : <i>Un Sourire dans la Tempête</i>	50.546
XXX. : <i>Les Œuvres Libres</i>	50.610

SERIE O. - Bibliothèque de la Jeunesse

BENCZE Eugène : <i>Contes et Légendes Hongrois</i>	50.077
BEVERLEYS Nichole : <i>Le Magasin sous le Saule</i>	50.068
CHALLAYE Félicien : <i>Contes et Légendes du Japon</i>	50.079
CHANDON G. : <i>Contes et Récits tirés de l'Eneide</i>	50.078
Mc CRACKEN H. : <i>Sentinelle des Pics Neigeux</i>	50.099
DOUMERC Madeleine : <i>Les Cloches de Bruges</i>	50.065
IHERING F. A. (DE) : <i>Le Trio de Saint-Florian</i>	50.098
LONDON Jack : <i>Jerry dans l'île</i>	50.103
LYNCH Patricia : <i>Longues-Oreilles et ses Amis</i>	50.067
MAYNE-REID : <i>Les Esclaves Blancs</i> (don).....	50.105
PERROY Marguerite : <i>Il était une fois... dit la France</i> (don).....	50.104
QUELING H. : <i>En route pour l'Himalaya</i>	50.069
RANSOME Arthur : <i>Le Trésor de Peter Duck</i>	50.100
VERNE Jules : <i>L'École des Robinsons</i>	50.035

Ouverture de la Garderie municipale

Les familles sont informées que la garderie municipale, installée à la Maison des Jeunes et de l'Education Populaire, 26, rue Dailly, a rouvert ses portes, le jeudi 9 octobre 1947 et fonctionnera tous les jeudis, de 13 h. 30 à 18 heures.

Un goûter chaud sera servi aux enfants, à 16 heures.

Comme par le passé, des personnes se chargeront de conduire les enfants rue Dailly.

Le lieu de rassemblement est fixé à 13 h. 30, aux endroits ci-après :

Centre : à l'école Maternelle, rue des Ecoles.

Montretout : à l'école Maternelle, rue René-Weill.

Coteaux : à la cantine scolaire, avenue Bernard-Palissy.

Compte-rendu analytique de la séance du Conseil Municipal

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 1947.

Le Conseil,

- 1° Décide d'achever les travaux d'agrandissement du lycée de garçons de Saint-Cloud et félicite le Maire d'avoir, à la suite de ses démarches répétées, obtenu du Ministère de l'Education Nationale, l'augmentation de la subvention primitivement accordée. Vote les moyens financiers destinés à couvrir la dépense restant à la charge de la ville;
- 2° Approuve un marché passé avec une entreprise de travaux publics pour l'exécution, sous le contrôle des Ponts et Chaussées, de travaux de réfection des trottoirs, bordures et caniveaux, d'une partie de la rue de Buzenval (chemi vicinal ordinaire n° 1);
- 3° Décide d'acquérir, avec la participation de l'Etat, un fourgon-pompe d'incendie avec tonne de premier secours de 600 litres et de vendre une partie des vieux véhicules;
- 4° Vote la participation communale dans les travaux d'assainissement à réaliser par le syndicat intercommunal du rû de Vaucresson;
- 5° Décide de faire exécuter quelques travaux d'aménagements sur le terrain de sports scolaires des écoles de Montretout (construction d'un square, de jeux de boules, d'un terrain de lancer, etc...);
- 6° Ratifie la décision prise par le Maire d'accorder au personnel communal une allocation spéciale forfaitaire identique à celle qui a été attribuée aux fonctionnaires et agents de l'Etat par décret du 24 juillet 1947;
- 7° Décide de relever les indemnités accordées aux sapeurs-pompier de la ville pour les manœuvres et incendies;
- 8° Arrête les termes du contrat à passer avec les occupants des immeubles situés rue Audé, quai Carnot et place G.-Clemenceau appartenant à la ville et fixe les indemnités à réclamer à ces occupants;
- 9° Emet un avis favorable à l'approbation du budget additionnel de 1947 de l'hôpital-hospice de Saint-Cloud;
- 10° Emet un avis favorable à l'approbation du budget additionnel de 1947 du Bureau de bienfaisance;
- 11° Emet un avis sur le livre de détails du receveur spécial du Bureau de Bienfaisance pour les opérations financières effectuées au cours de l'exercice 1946;
- 12° Emet un avis favorable à l'approbation du compte administratif du Bureau de Bienfaisance;
- 13° Emet un avis sur le compte de gestion du Receveur municipal de la ville pour les opérations financières effectuées au cours de l'exercice 1946;
- 14° Accorde des subventions exceptionnelles à des sociétés locales pour le règlement de travaux d'intérêt communal;
- 15° Décide de rembourser, sur la demande de la Police d'Etat, les retenues opérées au profit de la ville sur les traitements des anciens agents de police de Saint-Cloud, l'Etat se chargeant de liquider les pensions de ces agents à compter du 1^{er} janvier 1947;
- 16° Donne son avis concernant la fixation au taux maximum prévu par la loi, de l'allocation d'assistance aux infirmes et incurables;

- 17° Approuve le compte administratif du Maire pour les opérations financières effectuées au cours de l'exercice 1946, arrêtées au 31 mars 1947. Félicite le Maire de sa bonne gestion et des magnifiques résultats financiers obtenus, malgré les nombreuses réalisations municipales et les hausses de toutes sortes intervenues en cours d'année (augmentation des traitements, etc...).

Le compte administratif donne les résultats suivants:

ACTIF	
— Excédent des recettes.....	22.508.808 »
— Restes à recouvrer.....	3.808.140 »
TOTAL de l'actif....	26.316.948 »
PASSIF	
— Restes à payer ou crédits réservés	13.582.398 »
BALANCE	
— Actif.....	26.316.948 »
— Passif.....	13.582.398 »
EXCÉDENT net de recettes au 31 mars 1947....	12.734.550 »

- 18° Vote le budget additionnel de 1947 de la ville qui comprend en recettes :
 - L'excédent brut des exercices antérieurs.
 - Les restes à recouvrer.
 - Les recettes supplémentaires et nouvelles.
 - Les opérations d'ordre.
 En dépenses :
 - Les restes à payer.
 - Les mises en réserve de crédits comportant une affectation spécial.
 - Les dépenses supplémentaires et nouvelles.
 - Les opérations d'ordre.
- 19° Après avoir examiné les propositions du propriétaire du terrain situé entre la rue de l'Yser et le quai Carnot, concernant le prix de vente du terrain que la ville a décidé d'acquérir pour y édifier un square, un établissements de bains-douches et pour y réaliser une opération d'urbanisme et d'édilité, déclare ne pouvoir accepter le prix proposé qui est manifestement exagéré et décide de poursuivre l'expropriation en laissant le soin à la commission arbitrale d'évaluation de fixer l'indemnité à allouer au propriétaire dudit terrain;
- 20° Décide d'offrir un cadeau à la reine de Saint-Cloud et à ses deux demoiselles d'honneur, lors de l'élection de ces dernières, le 28 septembre 1947;
- 21° Décide de nommer Citoyen d'Honneur de Saint-Cloud, M. N. ANTONAT, demeurant 18, rue Pasteur, à Saint-Cloud, bienfaiteur de la ville, qui a fait preuve, depuis son arrivée dans la commune, en 1942, d'une générosité constante à l'égard des prisonniers de guerre, des familles de prisonniers et déportés politiques, des vieillards, infirmes et incurables, des orphelins de la guerre 1939-1945, des enfants des écoles, des mères décorées de la Médaille de la Famille Française et enfin des œuvres de la ville (Caisse des Ecoles Publiques, Bureau de Bienfaisance, parrainage des vieillards, etc...);
- 22° Accorde à la Société athlétique et sportive « La Clodo », ainsi qu'à l'Association Sportive du lycée de Saint-Cloud, qui en ont fait la demande, l'autorisation d'utiliser le terrain de sports scolaires de Montretout;
- 23° Puis, se constituant en comité secret, donne son avis sur diverses demandes d'assistance et sur des demandes de sursis d'incorporation.

Pour copie conforme :

Le Maire,
F. CHAVETON.

Le Secrétaire de séance,
R. BEAUFOCHER.

INDICATIONS POUR LE VOTE

Nous pensons qu'il est utile de rappeler que la loi du 5 septembre 1947 a profondément modifié le système électoral en ce qui concerne les communes du département de la Seine et celles de 9.000 habitants et plus. Saint-Cloud se trouvant placé sous ce nouveau régime, il nous paraît désirable que chacun en connaisse les grandes lignes.

Qui est électeur ? — Toute personne inscrite sur la liste électorale, lors même qu'elle a changé de commune depuis la dernière révision.

Constitution des bureaux de vote. — La présidence des bureaux de vote est dévolue au Maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux sortants, dans l'ordre du tableau.

Les assesseurs, conformément à la loi municipale du 5 avril 1884, sont les deux plus âgés et les deux plus jeunes des électeurs présents à l'ouverture de la séance. Un secrétaire est désigné par ce bureau (il n'a que voix consultative).

Par ailleurs, l'article 15 de la loi du 5 septembre 1947, dispose que chaque liste de candidats a droit à la présence en permanence, dans chaque bureau de vote, d'un délégué habilité à contrôler les opérations électorales.

Le vote. — Notre législation est axée sur le principe du secret du vote. Aussi, deux mesures ont été prescrites pour respecter ce secret du vote :

- a) Le vote sous enveloppe d'un modèle réglementaire;
- b) Le passage **obligatoire** de l'électeur par l'isoloir.

En outre, il est exigé, dans les communes de plus de 9.000 habitants, la présentation conjointe de la carte d'électeur et d'une pièce d'identité. Toutefois, la carte qui est actuellement entre les mains des électeurs, devant normalement expirer le 31 mars 1947, il est à présumer qu'un certain nombre de personnes ne seront plus en possession de cette carte; elles pourront néanmoins voter sur la seule présentation d'une pièce d'identité et à la condition formelle de figurer sur la liste électorale.

Les votes seront contrôlés par l'estampillage de la carte d'électeur et l'annotation de la liste d'émargement.

Il n'est pas admis, lors de ces élections, de vote par correspondance. Par contre, le vote par procuration est applicable aux électeurs des catégories ci-dessous :

- a) Aux marins du commerce;
- b) Aux marins de l'Etat;
- c) Aux électeurs militaires stationnés en dehors du territoire métropolitain;
- d) Aux fonctionnaires d'Etat exerçant leur profession à bord des navires de commerce.

Le bulletin de vote. — L'électeur a, à sa disposition, les listes des candidats en présence; il choisit la liste qu'il préfère et la glisse dans l'enveloppe qui lui a été remise à son entrée dans la salle de vote.

Cependant, l'électeur a la faculté de « panacher », c'est-à-dire, de rayer un nombre de candidats sur une liste et de les remplacer par un **nombre égal** de candidats portés sur les autres listes. Il peut placer plusieurs bulletins dans l'enveloppe, à condition **que sur l'ensemble des bulletins il n'y ait pas plus de 27 noms**. L'électeur a enfin à sa disposition, par les prescriptions de l'article 4 de la loi du 5 septembre 1947, le vote préférentiel.

Ce vote consiste dans la faculté donnée à l'électeur, de modifier, à son gré, l'ordre de la présentation des candidats, tel qu'il résulte des déclarations de candidatures.

Les électeurs usent du vote préférentiel en **marquant d'une croix CINQ noms de candidats au MAXIMUM**, la croix étant placée sur la même ligne que le nom avant ou après celui-ci.

Si un bulletin comporte plus de cinq croix, il ne sera tenu compte que des cinq premières.

Si un bulletin est panaché, seules sont valables les croix placées en regard des noms des candidats de la liste.

Si plusieurs croix sont placées avant ou après le même nom, elles ne comptent que pour un signe préférentiel.

Dépouillement du scrutin. — Le dépouillement est immédiatement fait dans les bureaux de vote et les résultats centralisés à la Mairie. Le plus grand soin devra être apporté par les scrutateurs, la faculté du vote préférentiel et le panachage rendant les opérations très délicates.

Les résultats, centralisés, donneront lieu ensuite à différentes opérations, destinées à déterminer les attributions de sièges.

Attribution de sièges. — Prenons, pour faciliter les explications, un exemple fictif.

Dans une commune, 9.215 suffrages ont été exprimés, les listes A, B, C, D, étant en présence et 27 sièges de conseillers à pourvoir :

La liste A a obtenu 2.211 voix
 La liste B a obtenu 1.127 voix
 La liste C a obtenu 3.845 voix
 La liste D a obtenu 2.032 voix

Le premier calcul sera de déterminer les « suffrages de liste », c'est-à-dire le résultat obtenu en divisant le total des voix recueillies par les candidats d'une liste par le nombre de sièges à pourvoir; en l'occurrence :

$$\text{La liste A obtiendra le quotient suivant : } \frac{2.211}{27} = 81$$

$$\text{La liste B obtiendra le quotient suivant : } \frac{1.127}{27} = 41$$

$$\text{La liste C obtiendra le quotient suivant : } \frac{3.845}{27} = 142$$

$$\text{La liste D obtiendra le quotient suivant : } \frac{2.032}{27} = 75$$

NOTA. — Le chiffre obtenu étant arrondi à l'unité immédiatement inférieure, sans tenir compte des décimales.

Par ailleurs, on procède à la détermination du nombre de signes préférentiels obtenus sur chaque liste par chacun des candidats.

Il s'agit ensuite de déterminer le quotient électoral qui sera invariable pour toute la commune, ce quotient s'obtient en divisant le nombre total des suffrages de liste exprimés par le nombre de sièges à pourvoir, soit dans notre exemple :

$$\text{Quotient électoral} = \frac{81 + 41 + 142 + 75}{27} = 12$$

Une première répartition est alors effectuée. Il est attribué à chaque liste autant de sièges que le nombre de son suffrage de liste comprend de fois le quotient électoral, soit toujours dans l'exemple qui nous intéresse :

$$\text{Pour la liste A... } \frac{81}{12} = 6 \text{ sièges}$$

$$\text{Pour la liste B... } \frac{41}{12} = 3 \text{ sièges}$$

$$\text{Pour la liste C... } \frac{142}{12} = 11 \text{ sièges}$$

$$\text{Pour la liste D... } \frac{75}{12} = 6 \text{ sièges}$$

Ce qui donne un nombre sièges pourvus de..... 26 sièges

Le nombre total de sièges de conseillers étant de 27, un siège reste donc à attribuer qui devra être porté au compte de la liste ayant obtenu la plus forte moyenne.

A cet effet, le nombre des suffrages de liste obtenus par chacune des listes est divisé par le nombre, augmenté d'une unité, des sièges déjà attribués à la liste.

Cette moyenne sera donc pour la liste A de $81/7 = 11,5$
 Et pour les listes B de $41/4 = 10$
 C de $142/12 = 11,8$
 D de $75/7 = 10$

La liste C bénéficiera donc du siège supplémentaire et aura donc droit à 12 conseillers.

Attribution des sièges aux candidats. — Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de préférence établi en additionnant les voix et les signes préférentiels obtenus par chacun d'eux.

Les résultats sont alors proclamés publiquement par le Maire.

**COMITÉ D'ACCUEIL
POUR LE RETOUR DES CORPS
DES ANCIENS COMBATTANTS
ET VICTIMES DE LA GUERRE 1939-1945**

Dans le dernier numéro du bulletin, nous avons donné la composition du Comité d'Accueil, pour le retour des corps des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre 1939-1945.

Par suite d'une erreur matérielle d'imprimerie, M. le Président des Médailles Militaires, qui fait partie de ce comité, a été omis. Nous nous excusons vivement auprès de lui de cette omission involontaire.

20^e Championnat d'Athlétisme

des Sociétés de Gymnastique de Seine-et-Oise
et Seine-et-Marne

(Comité de l'Ile-de-France)

Organisé par l'U. A. S. « La Clodo »
sous les auspices de la Municipalité de Saint-Cloud
l'Association Régionale de Gymnastique
et le patronage du Journal *La France de Seine-et-Oise*

Le Dimanche 21 Septembre 1947

159 concurrents inscrits, représentant 15 Sociétés.

Classement individuel des dix premiers :

- 2^e, Panier Marcel, Progressive, de Bezons : 10,50.
- 1^{er}, Panier André, Progressive, de Bezons : 108,23.
- 3^e, Bonnet, Avant-Garde, Houilles : 106,88.
- 4^e, Sautereau, Réveil d'Essonnes : 105,36.
- 5^e, Carrère, Union Sportive, Vaires : 104,35.
- 6^e, Dantu, Réveil d'Essonnes : 104,27.
- 7^e, Nicas Jean, Progressive, Bezons : 103,95.
- 8^e, Millot Albert, Avant-Garde, Houilles : 103,05.
- 9^e, Le Corre, Réveil, Champagne-sur-Oise : 102,93.
- 10^e, Mercier, France, Torcy : 102,57.

Classement par épreuves :

Course 100 mètres : 1^{er}, Panier Marcel (Bezons), 11" 4/10^e.
2^e, ex-æquo, Mi a (Bezons), Minette (Champagne-sur-Oise), Carrères (Vaires).

Saut en hauteur : 1^{er}, Panier André (Bezons), 1 m. 70.
2^e ex-æquo, Carrère (Vaires), Minette (Champagne-sur-Oise).

Poids : 1^{er}, Caminada (Bezons), 19 m. 40, deux bras additionnés; 2^e, Bonnet (Houilles); 3^e, Mercier (Torcy).

Corde lisse : 1^{er}, Millot Louis (Houilles), 6"; 2^e Moutet (Melun); 3^e, ex-æquo, Panier Marcel (Bezons); Henry (Houilles).

Barre fixe : 1^{er}, ex-æquo, Dantu (Essonnes), Millot Albert (Houilles); 3^e, Moutet (Melun); 4^e Panier André (Bezons).

Barres parallèles : 1^{er}, ex-æquo, Le Corre (Champagne-sur-Oise); Henry (Houilles); Dantu (Essonnes); Mercier (Torcy).

Classement par équipes :

1. Progressive, Bezons : 415,63 (gagnante du Challenge).
2. Avant-Garde, Houilles : 411,20.
3. Réveil, Essonnes : 404,37.
5. Réveil, Champagne-sur-Oise : 391,57.
5. Union Sportive, Vaires-sur-Marne : 386,60.
6. Melunaise, Melun : 383,49.
7. France, Torcy : 371.
8. Enfants de Guinette, Etampes : 370,76.
9. Bougivalaise, Bougival : 352,81.
10. Espérance, Etampes : 351,62.
11. Vaillante, Saint-Germain-les-Corbeil : 342,87.
12. Athlétic-Club, Rueil-Malmaison : 342,07.
13. Union Sportive, Carrière-sur-Seine : 341,09.
14. Arpajonnaise, Arpajon : 317,04.
15. Fraternelle-Sportive, Esbly : 307,95.

Prix d'esthétique 1947 :

- 1^{er}, Dussolle (Enfants de Guinette, Etampes).
- 2^e, Lepoinson (Athlétic-Club, Rueil).
- 3^e, Panier Marcel (Progressive, Bezons).
- 4^e, Mercier (Union Sportive, Vaires-sur-Marne).
- 5^e, Ex-æquo, Bonnard (Avant-Garde, Houilles); Miny (Réveil, Essonnes).
- 6^e, Delfaut (France, Torcy).
- 8^e, Lafarge (Espérance, Etampes).

Remarqués dans l'assistance :

La Municipalité était représentée par MM. CHAVETON, Maire de Saint-Cloud; MONSEL et ROLLIN, Maires-Adjoints et plusieurs Conseillers, ainsi que les Chefs du Secrétariat et des Services de la ville.

Plusieurs présidents et dirigeants des Sociétés sportives locales, président, le colonel LECOQ et M. JANOT, membre du Comité Directeur.

La Direction départementale d'Éducation Physique et des Sports de Seine-et-Oise, représentée par M. GODINON, directeur départemental.

L'Association Régionale de Gymnastique par son président, M. JANOT; MM. HUET, HOYAU, OMBREDAINE, LAFARGE, DU BOIS, JACQUEMIN, du Comité Directeur.

L'U. S. A. « La Clodo », organisatrice, représentée par MM. POULAIN, président; MIGLIOLI, vice-président et les membres du Comité Directeur; M. Marcel MULLER, directeur-moniteur général.

Le journal *La France de Seine-et-Oise*, par son directeur, M. MONNET et divers délégués de plusieurs journaux régionaux et sportifs.

Outre un superbe challenge mis en compétition, tous les concurrents ont été récompensés de leurs efforts; de plus, une prime de participation a été attribuée à chaque Société concourante; les trois premiers de chaque épreuve furent également récompensés. Ces prix ont été offerts au nom de la Ville de Saint-Cloud, le journal *La France de Seine-et-Oise*, l'Association Régionale de Gymnastique, la Céramique d'Art Motton et Cie, l'U.A.S. « La Clodo » et son président, M. POULAIN.

Les épreuves du championnat eurent lieu le matin, au parc de l'Amicale des Coteaux, dont le comité, présidé par M. CHAUVYEAU, avait bien voulu mettre sa salle, son parc et son matériel à la disposition des organisateurs.

L'après-midi, après un court défilé des Sociétés pour se rendre au Bas-Parc de Saint-Cloud, avec le concours de la Société de Trompettes La Diane, tous se retrouvèrent dans un cadre charmant, très bien aménagé, pour la circonstance, où se déroula un festival gymnique des plus réussis, favorisé par un beau temps.

Nous avons admiré avec un réel plaisir, diverses productions de Sociétés : Espérance d'Etampes, Avant-Garde, de Houilles, Vaillants, de Saint-Germain-les-Corbeil; les champions masculins et féminins de l'Association Régionale, de l'Ile-de-France, de la Société En Avant, de Paris et « La Clodo », qui excellèrent dans des productions variées.

Aussi, une assistance fort nombreuse ne ménagea pas ses applaudissements à toute cette jeunesse qui sut l'émerveiller dans un programme de production de qualité.

Citons particulièrement les démonstrations de la belle Société « En Avant », de Paris, sous la direction de son moniteur général, M. JOUBERT, dont chaque production fut un succès.

Une mention spéciale pour le numéro de main en main de la sélection de la « Vaillante », de Saint-Germain-les-Corbeil, qui fut vraiment splendide où la force rivalisa d'adresse et de souplesse.

En résumé, excellente journée sportive et gymnique qui a contribué grandement à faire apprécier les bienfaits de la gymnastique et dont il convient de remercier les organisateurs pour le beau succès de cette manifestation.

Le Grand Prix cycliste de la Ville de Saint-Cloud

Le samedi 13 septembre, s'est disputé sur le circuit habituel, le 3^e grand prix cycliste de la Ville de Saint-Cloud.

Malgré la terrible concurrence du championnat de France qui devait se recourir le lendemain, notre épreuve a connu un triomphal succès et de nombreux champions, représentant l'élite du cyclisme international, étaient au départ.

Dès le début, Hordelalay, Néri, Louvriot, prenaient tour à tour l'avantage. Louvriot parvenait, un moment même, à se détacher, tandis qu'à l'arrière, Guy Lapébie et Van Stenberghe se marquaient impitoyablement. Au 7^e tour, Louvriot était rejoint et c'est finalement le champion de France déclassés, Paul Néri, qui l'emportait au sprint.

Cette épreuve, très dure, avait vu de nombreux abandons. Une foule considérable assistait à cette épreuve qui est en passe de devenir une épreuve classique.

Le parcours, très varié et sévère, avait été, en effet, retenu un moment par la Fédération pour être celui du championnat du monde.

A l'issue de la course, un vin d'honneur réunissait à la Mairie, les officiels et organisateurs, ainsi que le vainqueur, Paul Néri.

M. CHAVETON remercia chacun par quelques mots aimables, puis le vice-président de la Fédération Française de Cyclisme, prenant la parole, promit d'appuyer auprès de ses collègues pour que cette épreuve soit inscrite au calendrier cycliste comme un grand classique.

Parrainage des Vieillards

Présidente du Parrainage des Vieillards, j'ai le devoir et la satisfaction de faire connaître à tous mes généreux donateurs que, par mes quêtes faites à domicile, nous avons pu aider et soulager en grande partie « nos chers vieillards », en distribuant en espèces, en secours urgents et autres, la somme de 40.000 francs pendant les années 1946-1947.

Secours : maladie, alimentaire, charbon, bois, sciage, divers.

Mme ARNAUD, secrétaire du Parrainage des Vieillards, précieuse collaboratrice à cette œuvre, a pu faire distribuer par le Parrainage, des petits colis alimentaires généralement procurés aimablement par M. TESSIER, vice-président. Nous tenons à les remercier très vivement de leur dévouement et de leur sollicitude.

Merci à toutes les jeunes, filles et garçons, qui se sont montrés à l'égard de leurs aînés, serviables, fidèles et pleins de gentillesse.

Par l'intermédiaire de M. HOUET, vice-président de la Croix-Rouge Française à Saint-Cloud, de Mme HOUET, nous avons pu distribuer les dons utiles et agréables de la Croix-Rouge canadienne et américaine :

1° Sous-vêtements, peignoirs, chaussettes, bas, cache-nez;

2° Conserves de poisson, beurre, biscuits, bonbons, lait en poudre.

Bien entendu, les pensionnaires de Lelégard n'ont pas été oubliés.

Au nom de nos chers vieillards, merci de tout cœur.

M. LORRAIN,
Conseillère Municipale.

Election de la Reine de Saint-Cloud

Le dimanche 28 septembre, a eu lieu, à 15 heures, dans la Salle des Fêtes de la Mairie, l'élection de la Reine de Saint-Cloud, organisée par le comité « Inter-Sociétés », en accord avec la Municipalité.

Choisi parmi les reines, muses ou madelons de toutes les Sociétés Amicales de Saint-Cloud, un essaim de neuf jeunes filles charmantes et gracieuses, se présentait pour constituer les candidates à cette élection.

Alignées en valeur sur la tribune, devant un nombreux public, qui, déjà, devait faire des pronostics, la mission devenait délicate quant au choix par le comité électeur.

Ce comité, présidé par Monsieur le Maire, assisté de M. MONSEL, maire-adjoint, de plusieurs conseillers municipaux et de M. ANTONAT, bienfaiteur de la ville, était formé en outre, par les présidents de toutes les Sociétés constituant le comité Inter-Sociétés dont le président, M. COUTUREAU, empêché, s'était fait représenter par M. BERNARD, ancien président lui-même.

Aussitôt, le vote commença, et ce fut Mlle Maryse LEVIS, reine de l'Amicale du Centre, qui sortit victorieuse de ce tournoi de charme et d'élégance. M. le Maire lui remit l'écharpe, emblème de Sa Majesté, en même temps qu'il lui donnait l'accolade traditionnelle.

L'opération de vote se continua dans les mêmes conditions, avec le même cérémonial, pour la remise des écharpes aux deux Demoiselles d'Honneur : Mlle Hélène MOURGEON, madelon de l'Association des Médaillés Militaires et Mlle Odette JOSSET, reine de l'Amicale des Coteaux.

Au cours de cette agréable manifestation, un programme de morceaux choisis était réservé par la Symphonie Clodoaldienne, présidée par M. Pierre MASSON.

Après un vin d'honneur offert par la Municipalité dans la Salle des Réunions, un cortège de toutes les reines se forma pour regagner la Salle des Fêtes et ouvrir la sauterie organisée pour clore cette après-midi, où une brillante jeunesse s'était donné rendez-vous.

En résumé, la fête fut charmante et l'on se doit de remercier ici les organisateurs, c'est-à-dire les membres du Comité Inter-Sociétés et la Municipalité tout entière, tant pour les magnifiques écharpes que pour les dons en espèces qui furent offerts aux gracieuses élues.

N'oublions pas, non plus, d'exprimer nos vifs remerciements à M. ANTONAT pour la nouvelle marque de générosité dont il fit preuve à l'égard de la charmante Reine de Saint-Cloud et de ses Demoiselles d'Honneur.

Le Comité Inter-Sociétés s'associe, par ailleurs, pleinement, à l'hommage rendu publiquement, à l'occasion de cette fête, par Monsieur le Maire à M. ANTONAT, en annonçant la nomination de ce dernier, par le Conseil Municipal et à l'unanimité, comme Citoyen d'Honneur de la Ville de Saint-Cloud, dont il est le bienfaiteur incontesté.

Caisse de Sécurité Sociale

Bureau payeur

La Municipalité est intervenue auprès de la direction de la Caisse locale de Sécurité Sociale pour que le bureau payeur, installé à la Mairie de Saint-Cloud, soit ouvert deux jours par semaine au lieu d'un ou bien que le personnel soit renforcé, afin d'éviter aux bénéficiaires d'attendre pendant des heures entières comme cela se produit actuellement.

La Direction a répondu qu'elle étudiait dès maintenant la question, afin de donner une suite favorable à la requête présentée dès le 7 octobre 1947.

Nous remercions la Caisse locale de Sécurité Sociale et nous espérons ne plus voir les files d'attente devant le bureau payeur de Saint-Cloud.

Ravitaillement et Rationnement

TEXTILES

Par circulaire du 24 septembre 1947, M. le Préfet de Seine-et-Oise vient de faire connaître qu'en vertu d'une décision du 11 septembre 1947 du Répartiteur des Textiles, les consommateurs, titulaires des cartes de textiles 1946, catégories A, J, E, B, L, peuvent acquérir :

1° Soit du linge de maison en échange des tickets AL, AR, AQ, valables pour 7 points chacun;

2° Soit de coutil-matelas au mètre, coutil-plume ou coutil-calle pour oreiller ou traversin avec les tickets-lettres AL et AR, valables pour 0,500 m² chacun.

En outre, la vente des oreillers, traversins et matelas confectionnés ne pourra, en aucun cas, donner lieu au prélèvement de tickets sur la carte des acheteurs, l'approvisionnement en tissu des artisans et fabricants matelassiers restant soumis à la remise préalable au fournisseur de titres d'attribution technique « coutils-matelas ».

LAIT

Nous signalons qu'à la suite de plusieurs réclamations concernant la tourne de lait à Saint-Cloud, le Maire s'est mis en rapport avec la Direction Départementale du Ravitaillement Général, ainsi qu'avec la Préfecture de Versailles, Service de la Répression des Fraudes et a élevé des vives protestations.

Ces services ont promis d'examiner cette question et de faire effectuer des prélèvements chez les détaillants où le lait arrive impropre à la consommation.

Nous espérons que des mesures seront prises par les Services intéressés pour éviter, « dans toute la mesure du possible », que le lait, aliment indispensable aux enfants et aux bénéficiaires de régimes spéciaux, tourne avant d'être livré aux consommateurs.

Il est rappelé aux mamans ayant des enfants de 0 à 3 ans, qu'elles peuvent demander des boîtes de lait concentré lorsque le lait est tourné, à raison d'une boîte pour deux jours.

REMISE DU PÉTROLE EN VENTE CONTROLÉE

En raison de la remise du pétrole en vente contrôlée, les Clodoaldiens domiciliés dans des foyers dépourvus d'éclairage électrique, sont priés de se présenter à la Mairie, Service du Ravitaillement, en vue d'obtenir une autorisation d'inscription de pétrole chez le détaillant de leur choix.

Avis aux Contribuables

Déclarations pour charges de famille

Il est rappelé aux contribuables qui veulent bénéficier des abattements pour charges de famille sur la contribution mobilière et la taxe d'habitation de 1948, qu'ils doivent adresser leur déclaration avant le 31 octobre, au Contrôleur des Contributions Directes, 20, rue du Docteur-Desfossez.

Des formules de déclaration sont à leur disposition au bureau du Contrôleur (les mercredis et vendredis matin) et à la Mairie.

Sont considérés comme personnes à la charge du contribuable, à la condition d'habiter avec lui :

- 1° Ses enfants âgés de moins de 21 ans ou infirmes;
- 2° Sous les mêmes conditions, les enfants par lui recueillis;
- 3° Ses ascendants âgés de 70 ans ou infirmes.

Les personnes qui ont déjà souscrit une déclaration pour les années antérieures n'ont pas à la renouveler si les indications qu'elle contient n'ont pas cessé d'être exactes.

SUCCES SCOLAIRE

La jeune Yolande MALOISEL, 6, rue des Ecoles, à Saint-Cloud, élève de l'école du Centre, classe de fin d'études primaires (directrice Mme CLAVEL, institutrice Mme POULET), a été reçue première du département de Seine-et-Oise au Certificat d'Etudes Primaires Elémentaires à la session de juillet 1947.

Nos vives félicitations.

AVIS ET COMMUNIQUES

ASSOCIATION DES ANCIENS PRISONNIERS DE GUERRE DE SAINT-CLOUD

L'Assemblée générale des Anciens Prisonniers de Guerre de Saint-Cloud aura lieu le dimanche 26 octobre, à 9 heures, à la Mairie. Des convocations individuelles seront adressées. nous demandons cependant à nos camarades de retenir cette date.

..

Le mercredi 6 août 1947, nous avons eu la douleur de conduire à sa dernière demeure, notre camarade, le Colonel BELLUT, vice-président de la section des Anciens Prisonniers de Guerre de Saint-Cloud.

La période des vacances ne nous a pas permis d'être nombreux à la cérémonie, mais les quelques uns que nous étions ont pu rendre un dernier hommage à notre doyen.

C'est qu'en effet le colonel BELLUT avait connu les deux guerres. Les décorations qu'il portait prouvaient sa bravoure. Capturé en 1940 par les Allemands, libéré très tard, il avait eu, en captivité, une attitude particulièrement digne. Des témoignages que nous avons recueillis, il apparaît que dans son oflag, notre camarade avait toujours été un exemple.

Rapatrié, il s'est de suite mêlé à notre mouvement où son assiduité et son dévouement l'ont fait porter à la vice-présidence.

Toujours sur la brèche, il apportait continuellement à notre service son expérience et sa lucidité.

Malheureusement, les années de captivité avaient, comme pour tant d'autres, atteint sa constitution. La fatigue, la chaleur, l'ont emporté.

Il laisse trois enfants.

Que Madame BELLUT et sa famille sachent quelle part nous prenons à leur douleur.

Notre ami ne sera pas oublié et Eux restrons des nôtres.

Robert CONSTANTIN,
Président de la Section de Saint-Cloud,
Secrétaire départemental,
Membre du Comité Fédéral.

**

CERCLE D'ECHECS DE SAINT-CLOUD

« La Tour Prends Garde »

Le 5 juillet avait lieu aux Coteaux une grande soirée échi-quienne, au cours de laquelle le Cercle Rive Gauche de Paris battait une sélection de banlieue Ouest par 9 points à 2.

Le maître POPEL, en simultané, sur 11 échiquiers, battait maître BINAY par 11 points à 9, en 1 h. 25.

Le challenge Hannel fut remi au Cercle Rive Gauche qui l'avait gagné devant l'Amicale du 15^e, Ville-d'Avray, Causa, Arc-en-Ciel et sept autres cercles de Paris et de banlieue.

Le 14 juillet, un vin d'honneur réunissait les joueurs pour la proclamation des résultats de la saison et la distribution des récompenses.

Championnat de Saint-Cloud : 1, Dekeyser; 2, Bardiau; 3, Baguin; 4, André; 5, Syourné; 6, Miot, etc. 13 joueurs ont terminé le tournoi.

Prix Moulet : par équipes Hannel-Danède, Dekayser-Bardiau, Conflans gagnent leurs séries.

Prix Camiade : tournoi éclair : 1, Houssard; 2, Dekeyser.

Prix du 14 Juillet : M. Monant, Dekeyser, Miot, Danède et Mlle Nadine Baguin, gagnent leurs séries.

Pour la saison 1947-48, le cercle organisera de nombreux tournois à portée de tous les joueurs et ceci, dès le mois d'octobre. Joueurs d'échecs, entraînez-vous pendant les vacances.

..

La coupe de Saint-Cloud sera disputée à partir du 18 octobre. Elle est ouverte à tous les joueurs de Saint-Cloud. Les engagements sont reçus au siège social, 76, boulevard Senard, café-tabac des Coteaux, Mol. 41-06. La première élimination aura lieu le samedi 18 octobre, à 20 h. 30, au siège social. 2.000 francs de prix.

CINÉ-CLUB

Le Ciné-Club va bientôt reprendre son activité. Les adhérents sont priés de soumettre leurs suggestions en écrivant à Mme HAAS, 87, avenue du Maréchal-Foch, à Saint-Cloud.

*
**

AMICALE DES ANCIENS ÉLÈVES DES ÉCOLES LAIQUES

L'Amicale des Anciens Elèves des Ecoles Laïques de Saint-Cloud annonce qu'elle reprend son activité.

Parmi les nombreuses manifestations de cette activité, nous relevons les projets de création d'un groupe théâtral qui se produira en décembre, dans une pièce gaie en trois actes; la reprise périodique des saueries du dimanche soir à la Maison de l'Éducation Populaire; la séance annuelle de music-hall au cinéma « Le Régent »; la création de cours de gymnastique rythmique à l'école du Centre, sous la direction de Mme MURAT et à l'école de Montretout, sous la direction de M. GONON, etc., etc.

Que ceux et celles qui ont été élèves de nos écoles communales se fassent connaître à M. BONDY, directeur de l'école de garçons du Centre qui recueillera leurs adhésions.

*
**

LA SYMPHONIE CLODOALDIENNE

La Symphonie Clodoaldienne a repris son activité depuis le 17 septembre. Les répétitions ont lieu chaque mercredi soir, à 21 heures, à la Salle des Sociétés, à la Mairie.

Elle fait appel aux musiciens amateurs, désireux de faire de la belle musique, pour venir se grouper autour d'un noyau de musiciens réputés, dans un ambiance sympathique.

La Symphonie Clodoaldienne espère, dans la saison 1947-1948, être en mesure de confirmer sa réputation obtenue par les concerts magnifiques dont le souvenir est encore vivace dans l'esprit des Clodoaldiens.

Pour tous renseignements, s'adresser à la Salle des Sociétés, à la Mairie, chaque mercredi, à 21 heures ou chez son président, M. P. MASSON, 32, rue Gounod, à Saint-Cloud.

*
**

ASSOCIATION CLODOALDIENNE DES MUTILÉS ET ANCIENS COMBATTANTS

Le 14 septembre, des membres de l'Association et leur famille, accompagnés, malgré des 87 ans, par Mme J. PELTIER, marraine de leur drapeau, ont tenu à rendre une visite amicale à la Maison de Retraite des Mutilés de Ville-Lebrun, située à Sainte-Mesme, près de Dourdan, en Seine-et-Oise et qui compte actuellement 200 pensionnaires.

Nous avons été émus de l'accueil, je ne dirais pas seulement cordial, mais familial, qui nous a été réservé par nos camarades sous l'impulsion du charmant et dévoué directeur, M. MALHOMME et de ses collaborateurs.

Je dis familial, car, dans ce foyer, c'est vraiment un air de famille qu'a su faire pénétrer l'actif directeur.

Nous avons pu admirer en détail les installations de la maison. De superbes récoltes (80 tonnes de pommes de terre, 15 quintaux de haricots, etc.). Les dépendances, qui sont charmantes. La porcherie avec 48 porcs magnifiques. Les clapiers, poulaillers, étable, ateliers, chaufferie, potagers, le tout entretenu avec raffinement par les pensionnaires, même quelquefois manchots, qui travaillent sans contrainte, selon leurs moyens, mais avec cœur, pour le bien de « leur maison ».

Après cette visite et pour un prix modique, le directeur a tenu à nous faire partager l'ordinaire de nos camarades. Déjeuner charmant que nous avons fait en compagnie de la société d'anciens combattants d'Étrechy, en visite comme nous, et qu'a présidé le directeur et le maire de Sainte-Mesme, natif de Saint-Cloud. Je ne veux donner le menu de cet ordinaire, car je mettrais l'eau à la bouche de nombreux citadins.

Il résulte de cette magnifique organisation que l'œuvre vit pour ainsi dire sur elle-même et rapporte à l'État plutôt que de lui coûter.

C'est une belle leçon de civisme que mes camarades Clodoaldiens et moi, avons pu prendre en cette agréable journée. Lueur d'espoir aussi, car l'on a pu voir qu'en France, le germe était bon et qu'il ne suffit que d'être capable de le cultiver.

A Ville-Lebrun, on a compris qu'il n'y avait pas qu'à relever ses manches...

Le Président.
Ed. MARÉCHAL.

ÉTAT CIVIL POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 1947

NAISSANCES

Roger Gérard, Marcel, Michel. — Boniface Annick. — Naud Françoise, Renée. — Letha Michel. — Leboue Danielle, Marguerite. — Poitrenaud Evelyne. — Bezanger Christiane, Germain. — Davitian Michel, Mourad. — Tailboux Edith. — Tisseyre Claude. — De Ghaisne de Bourmont Chantal, Yvonne, Marie Henriette. — Pansieri Marie, Danielle. — Foirier Dominique, Sparta, Andréa. — Dammert Mariane, Yvonne. — Momiron Josiane, René. — Treffot Monique. — Croizier Marie, Claude. — Kervella Gilbert. — Le Forestier Gilles. Charon Michel. — Bourdin Michel. — Azoyan Joséphine. — Dubois Claude. — Lesimple Yves, Noël, Alain, Charles. — Tavernier Marie, France. — Morrissey Patrick, Boussy. — Adrien Christian. — Sery Evelyne. — Mazaudier Jean, Michel. — Bérard Catherine, Marguerite. — Ferrer Danielle, Béatrice. — Caron Viviane. — Delahaye Annick. — Soule Gilbert, Charles. — Garrigue Yves, Pierre. — Bernardin Nicole, Michèle. — Beaugrand Michel, Louis, Roland. — Renoux Christian, André, Georges. — Craeye Robert. — Chakel Gisèle, Georgette, Henriette. — Delahais Dominique. — Testud Marie, Thérèse, Irène, Roberte. — Zambetti Michel. — Wolf Françoise, Gisèle, Clémence. — Pieuchot Annie, Andrée. — Lorient Dolores, Lucienne. — Doublet Yves, Max. — Peron Annick, Odette, Fernande. — Mesnil Claude. — Gigarel Annick, Marie. — Besse Daniel. — Fau Danielle, Geneviève, Germaine. — Guillery Camille, Pierre, Maurice. — Bourgeois Bernard, Pierre, Edmond. — Sequestra Françoise, Elisabeth. — Duteurtre Marcel, Jean. — Samson René, Alain, Jean. — Terseche Marie, Claude, Jeanne. — Terseche Jean, Pierre, Jacques. — Arque Bernadette, Janine. — Detuncq Paule, Marie, Marguerite, Clara. — Renard Michel, Roger. — Noble Michel, Yves, René. — Lefèvre Josiane, Mauricette, Irma. — Doerffinger Chantal, Louise. — Verger Arlette, Henriette. — Blanc Jean, Pierre, André. — Fautrier Manuelle, Frédérique. — Boucly Marie, Madeleine. — Pottey Martine. — Travassec Maryse, Monique. — Ganne Alain, Jean. — Varin Jean, Louis, Christian. — Colin Simonne, Paulette. — Masson Christian, Louis. — Artiaga Alain, Michel.

MARIAGES

Sauvadet Edouard, Jean, Henri et Marie, Anne Cressot. — Place Serge, Simon, Victor et Ducazeau Chislaine, Madeleine. — Jaulin Louis, Abel et Le Dore Renée Emilia. — Ropertz Albert Théophile et Germaine Milon. — Destombe Jacques, Marcel et Lemoine Odile, Jeannine. — Blottière Charles et Leblond Denise, Marguerite. — Girard Marcel, Louis et Goetz Marie, Elise. — Ranson Alfred et Emilienne, Gabrielle Astorgue. — Dupont Michel, Louis et Hibert Andrée, Rosa, Alice. — Charrier Jacques, Alfred, André et Lucienne, Clémentine Parmentier.

DECES

Mathier Gabrielle, 43 ans. — Oudry Eimle-Claude, 64 ans. — Moreau Amanda-Julia, 83 ans. — Jaulin Louis-Abel, 70 ans. — Nigra Maria, femme Cruet, 65 ans. — Saccas, mort-né. — Moguez Alphonse-Henri-Jules-Marie, 61 ans. — Esnault Jean-Albert-Julien, 35 ans. — Carpentier, mort-né. — Huonic Joseph-Marie, 67 ans. — Hergault Clémence-Victoire, Veuve Lauay, 71 ans.